



HAL
open science

Tentatives d'épuisement de non-lieux : les cimetières juifs de Lubartów, Pologne

Claire Zalc, Franciszek Zakrzewski

► **To cite this version:**

Claire Zalc, Franciszek Zakrzewski. Tentatives d'épuisement de non-lieux : les cimetières juifs de Lubartów, Pologne. *Revue d'histoire de la Shoah*, 2022, Le cimetière juif dans la Shoah, N° 215 (1), pp.151-189. 10.3917/rhsho.215.0151 . hal-03626113

HAL Id: hal-03626113

<https://hal.science/hal-03626113>

Submitted on 4 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

6. TENTATIVES D'ÉPUISEMENT DE NON-LIEUX : LES CIMETIÈRES JUIFS DE LUBARTÓW, POLOGNE

[Claire Zalc](#), [Franciszek Zakrzewski](#)

Mémorial de la Shoah | « [Revue d'Histoire de la Shoah](#) »

2022/1 N° 215 | pages 151 à 189

ISSN 2111-885X

ISBN 9782916966243

DOI 10.3917/rhsho.215.0151

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2022-1-page-151.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Mémorial de la Shoah.

© Mémorial de la Shoah. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

TENTATIVES D'ÉPUISEMENT DE NON-LIEUX : LES CIMETIÈRES JUIFS DE LUBARTÓW, POLOGNE

Claire Zalc¹ et Franciszek Zakrzewski²

Lors de son séjour en Pologne, en avril 1981, Georges Perec se rend à Lubartów, la ville de naissance de son père. « Tu as retrouvé quelque chose... des traces ? » lui demande Claude Roy à son retour. « Rien, dit Georges. Tout est effacé³. » Un an plus tard, un journaliste américain parti en reportage sur les cimetières juifs en Pologne raconte en effet :

À Lubartów, les habitants m'ont orienté vers un champ vide, dans les hautes herbes duquel des familles pique-niquaient et prenaient le soleil, tandis que des footballeurs jouaient dans les herbes rases. Sous les pieds, une dalle se révéla être une pierre tombale ; en retirant l'herbe et la mousse, je vis apparaître un lion majestueux finement gravé⁴.

Petite bourgade de l'est de l'actuelle Pologne, Lubartów, située à une trentaine de kilomètres de Lublin, sur le Wieprz, est une ville plutôt ordinaire dont la population, dans l'entre-deux-guerres, compte près de la moitié de personnes de confession juive : 3 411 sont recensées comme telles en 1931, sur un total d'environ 8 000 habitants⁵. Suite à la disparition des empires multinationaux à la fin de la Première Guerre mondiale, la ville, jusqu'alors sous domination russe, devient administrée par la jeune Deuxième République de Pologne. La communauté juive de Lubartów est alors organisée autour d'une synagogue, d'un bain rituel [*mikvah*], de

1 Historienne, directrice de recherche au CNRS et directrice d'études à l'EHESS, elle est l'auteure, entre autres, de *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy* (Paris, Seuil, 2016). Elle est, depuis 2019, Principal Investigator du projet Lubartworld, financé par l'European Research Council, portant sur l'histoire transnationale des trajectoires des Juifs de Lubartów des années 1920 aux années 1950 (Grant agreement n° 818843). Voir <https://lubartworld.cnrs.fr>

Les auteurs remercient tous les membres de l'équipe pour leurs lectures et leurs remarques.

2 Doctorant à l'EHESS, muséographe, il participe à l'édition des archives Ringelblum et est membre de l'équipe Lubartworld depuis 2019.

3 Claude Roy, *Permis de séjour 1977-1982*, Paris, Gallimard, 1983, p. 197.

4 *The Jewish Floridian*, 8 janvier 1982. C'est nous qui traduisons.

5 3 269 Juifs sont recensés en 1921 sur 6 102 habitants (53,5 %), *Skorowidz miejscowości Rzeczypospolitej Polskiej opracowany na podstawie wyników pierwszego spisu powszechnego ludności z dn. 30 września 1921 r. i innych źródeł urzędowych*, t. IV, Varsovie, Województwo lubelskie, 1924, p. 53.

deux écoles juives et de deux cimetières juifs⁶. Le premier, en fonction depuis le ^{xvi}^e siècle, est situé en plein centre-ville à cinquante mètres de la place du marché et jouxte la synagogue. Depuis le premier quart du ^{xix}^e siècle, il a cessé d'être utilisé comme lieu de sépulture puisque ses 3 000 mètres carrés ne suffisaient plus pour accueillir les morts d'une population en pleine expansion. Même si les funérailles ne s'y déroulaient plus, la communauté juive continuait de prendre soin, dans l'entre-deux-guerres, de ce qui prit alors le nom de « vieux » cimetière [*stary*], bien qu'il n'y restât que peu de stèles⁷. En 1796, un second emplacement avait été choisi, à quelques centaines de mètres au sud, sur un terrain trois fois plus grand, entre champs et vergers, pour accueillir les sépultures de plus en plus nombreuses de la population juive⁸.

De ces deux cimetières juifs de Lubartów, il ne reste aujourd'hui quasiment rien. Sur l'emplacement du site ancien, un square tient lieu de parc public et aucun signe ne permet de savoir ce que cet endroit, un jour, fut. Quant au « nouveau cimetière », il ressemblait, en 2017, lors de notre première visite, à un terrain vague, à l'abandon. De jeunes gens s'y donnaient rendez-vous pour boire des bières. Si des arbres ont été replantés, on se perd pour le trouver dans la ville, coïncé entre l'hôpital et les excroissances pavillonnaires. Des milliers de pierres tombales de ces deux cimetières, il n'en subsiste aujourd'hui qu'une trentaine, récupérées à l'initiative – entre autres – d'historiens locaux. Une sorte de monument a ainsi été érigé au printemps 1988, un *lapidarium* de 30 tombes, qu'on distingue au fond du terrain lorsqu'il n'est pas enfoui sous les herbes folles au gré des saisons⁹. À l'entrée du terrain vague, une plaque informative a été apposée qui prie le visiteur de respecter le lieu. Rouillée par la pluie, rongée par le temps, elle explique :

Tu te trouves sur le terrain du cimetière juif du ^{xix}^e siècle dont les habitants de Lubartów prennent soin et qu'ils entourent de mémoire. Ici, le 11 octobre de l'année 1942, la gendarmerie allemande a fusillé 300 Lubartoviens d'origine juive¹⁰.

6 Robert Kuwałek et Paweł Sygowski, « Z dziejów społeczności żydowskiej w Lubartowie », in *Lubartów i Ziemia Lubartowska*, Lubartów, Lubartowskie Towarzystwo Regionalne, 2000, p. 54.

7 *Ibid.*, p. 48.

8 *Ibid.*, p. 56.

9 Paweł Sygowski, dans un rapport de 1991 à destination de l'Office de conservation des monuments polonais (Państwowa Służba Ochrony Zabytków) affirme que « selon les informations officielles », trente autres pierres tombales auraient été ré-enterrées dans le cimetière ; Paweł Sygowski, *Lubartów, Cmentarz żydowski przy ul. Cichej. Uzupełnienie do karty cmentarza*, 1991, Archiwum Wojewódzkiego Konserwatora Zabytków w Lublinie.

10 Plaque informative, réalisée par Marek Danielkiewicz : <https://sztetl.org.pl/pl/miejscowosci/l/691-lubartow/114-cmentarze/19746-nowy-cmentarz-zydowski-w-lubartowie>. Cette traduction comme toutes les suivantes du polonais au français ont été effectuées par Tymoteusz Skowroński. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.



Le Lapidarium, février 2021, Lubartów
© Franciszek Zakrzewski



La plaque informative
à l'entrée du cimetière,
Lubartów, août 2017
© Claire Zalc

« Tout est effacé », disait Georges Perec en 1981. Quelques marques demeurent néanmoins dans le paysage. Tenter d'écrire l'histoire des cimetières de Lubartów consiste à exhumer les traces de lieux qui semblent avoir été rayés des cartes. La caractéristique de la démarche historique qui, par définition, ne peut observer ce qu'elle décrit, est interrogée ici dans une forme paroxystique. Quelles sont les sources permettant de documenter la disparition d'un lieu, symptôme, symbole et témoin de l'extermination des individus qui l'ont conçu, construit, entretenu et qui, surtout, si l'on ose l'expression pour un lieu funéraire, l'ont habité ? Pour aborder cette histoire sous l'angle de la disparition, nous prenons le parti de l'envisager sur une période qui déborde le temps de la mise en œuvre de la Shoah. Afin d'apporter une pierre aux réflexions autour de l'anéantissement des traces, cet article envisage l'avant, pour rendre compte des lieux détruits dans leur épaisseur temporelle. L'élargissement chronologique ne consiste pas simplement à interroger la genèse et l'héritage des processus décrits ; il vise à donner une acception véritablement biographique à l'histoire de ces lieux, en cherchant à comprendre le rôle et la place qu'ils ont tenus dans les vies et les morts des habitants de Lubartów, d'interroger leurs usages sociaux et politiques dans le premier vingtième siècle, de l'après-Première Guerre mondiale aux années 1940. Inscire l'extermination des Juifs d'Europe dans une séquence élargie en menant l'enquête à partir d'un lieu circonscrit conduit à relire les rythmes de cette histoire à l'échelle non plus simplement des décideurs et des décisions, mais des acteurs et des espaces, en rappelant la dimension sociale des lieux anéantis¹¹. Ceci nous permet d'inscrire les événements qui s'y déroulent dans la matérialité de territoires vécus et traversés par des relations sociales¹². C'est pourquoi nous souhaitons proposer une approche matérielle et sociale de ces lieux en donnant à voir leur infra-ordinaire. Ce point de vue permet de prendre quelque distance d'avec une forme de poétique des ruines, prégnante dans l'historiographie des années 1980-1990 autour du *yiddishland* disparu, dans laquelle les cimetières tiennent une place centrale¹³. En ce sens, cet article est autant une contribution qu'une interrogation épistémologique sur les possibles d'une histoire sociale des non-lieux, des silences, des disparitions et des anéantisements.

11 Claire Zalc, « Passage de témoins », in *L'histoire de la Shoah face à ses sources*, dossier dirigé par Claire Zalc, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 139, 3/2018.

12 Marcel Roncayolo, *La Ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990.

13 Voir la publication en 1982 de l'ouvrage, pionnier, de photographies des ruines des cimetières juifs de Pologne par Monika Krajewska, *Czas Kamieni*, Varsovie, Interpress, 1982.

Aucun corpus proprement dédié aux sépultures juives n'a pu être trouvé aux archives de Lublin, très peu d'illustrations. La documentation photographique que nous avons tenté de rassembler sur l'entre-deux-guerres s'avère décevante. Différents clichés de la ville de Lubartów qu'on pense datés des années 1920 incluent des aperçus sur le terrain dit de la communauté juive en centre-ville : sur l'un, on discerne la synagogue, mais l'angle de la prise de vue ne permet pas de découvrir à quoi ressemble le terrain qui l'entoure¹⁴. Quant à l'autre, le cadrage est trop large et la photographie de trop piètre qualité pour qu'il soit possible de distinguer quelque élément sur le lieu-dit du « vieux cimetière », à l'exception de deux grands arbres postés de part et d'autre de l'étendue. En outre, ces photographies ne sont ni datées précisément ni sourcées¹⁵.

La bibliographie est mince : quelques phrases dans un article rédigé par des érudits locaux concernent la communauté juive de Lubartów. Il n'est pas question de se lancer dans des fouilles archéologiques¹⁶. Quant aux témoignages, il s'avère compliqué de réaliser une enquête ethnographique. Pour des raisons chrono-biographiques évidentes, rares sont ceux en mesure, en 2021, de raconter quelques souvenirs sur ces cimetières, rasés des cartes de la ville depuis près de 75 ans¹⁷. Et pourtant, au cours de notre enquête microhistorique sur les Juifs de Lubartów du début des années 1920 aux années 1950, nous avons localisé un ensemble de sources qui mentionnent, souvent de manière anecdotique, en passant, ces cimetières. C'est donc en rassemblant des sources non-dédiées que nous sommes partis à la recherche des traces de ces cimetières, afin d'en dessiner une – ou plusieurs – histoires. Ce texte est organisé, en conséquence, autour du croisement des différents types de documentation que nous avons pu collecter. Plans et cartes, iconographies, photographies aériennes, débats politiques, archives de la Communauté juive, sources administratives, registres de population, témoignages contemporains des faits, entretiens collectés depuis les années 2000, le parti pris a consisté à se livrer sinon à une tentative de microhistoire totale, tout du moins à un exercice de

14 Photographie publiée dans *La Destruction de Lubartów*, op. cit., p. 98.

15 Sur l'utilisation des photographies comme sources, voir Tal Bruttman, Stefan Hördler et Christoph Kreutzmüller, *Die fotografische Inszenierung des Verbrechens. Ein Album aus Auschwitz*, Darmstadt, Wbg Academic, 2019 ; Ilse About et Clément Chéroux, « L'histoire par la photographie », *Études photographiques*, n° 10, 2001.

16 Sur ces expériences archéologiques pour la connaissance du judaïsme médiéval, voir Paul Salmona et Laurence Sigal, *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*, Paris, La Découverte, 2011 ; sur les questions éthiques soulevées, voir Anne-Frédérique Richier, « L'archéologie de la mort face aux temps récents : pratiques et questionnements éthiques à partir d'une étude de cas », *Canadian Journal of Bioethics/Revue canadienne de bioéthique*, vol. II, n° 3, 2019, p. 146-148.

17 Sur les différents témoignages, voir la description détaillée note 79.

description intensive, voire d'épuisement de ces espaces. L'approche considère d'abord le cimetière comme un lieu des relations entre les Juifs et les non-Juifs de Lubartów (ces derniers sont catholiques pour près de 90 %), entre la Communauté juive et la municipalité, entre les occupants allemands et les victimes des persécutions, entre les habitants de la ville et leur passé, en bref comme un territoire, espace habité et vécu avant d'être détruit et raconté.

Dans l'entre-deux-guerres, des lieux habités

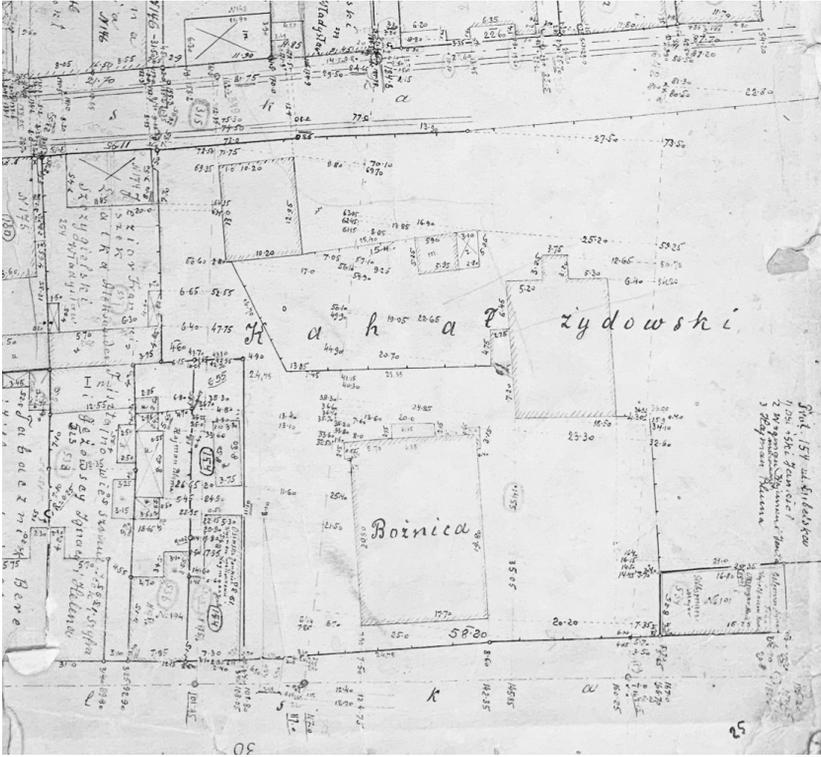
Observer et traverser la petite bourgade de Lubartów aujourd'hui à la recherche de cimetières juifs conduit au même constat que celui énoncé par Georges Perec il y a trente ans. On ne voit presque rien. Comment rendre compte des formes prises par ces lieux ? Quelles places tiennent-ils dans l'organisation de l'espace urbain ? Et sur la scène publique ? Peut-on décrire les événements qui s'y déroulaient ? Ces questions ont orienté notre collecte de documentation afin de localiser les cimetières dans les paysages urbains, d'en comprendre le fonctionnement et l'organisation, d'en esquisser la place dans les vies des habitants de Lubartów.

Cartes et plans

Notre première démarche a été spatiale : il s'est agi de déterminer les situations des lieux d'inhumation dans la ville en collectant les sources topographiques datant de l'entre-deux-guerres. En 1925, un plan intitulé « Croquis de la situation de Lubartów » est réalisé par la starostie, sommée par l'administration de la voïvodie de lui fournir ces éléments pour surveiller et contrôler la population¹⁸. Tracé à la main, à une échelle de 1/2500, sans respect scrupuleux des proportions, ce croquis est un « plan détaillé de la ville de Lubartów, contenant l'indication des lieux destinés aux rassemblements et qui pourraient être éventuellement utilisés à cette fin¹⁹ ». Parmi la vingtaine de bâtiments et lieux de rassemblement désignés, un terrain en plein centre de la ville, situé entre la rue Lubelska, artère principale qui traverse la ville du nord au sud, la rue Kamionkowska et la rue Żabia, regroupe une synagogue,

18 Dans la Seconde République de Pologne, les municipalités urbaines (*gmina miejska*) comme Lubartów sont dirigées par un bourgmestre (*burmistrz*), élu par le conseil municipal et approuvé par le dirigeant de l'administration du district, une sorte de préfet local (*starosta*). Les communes font partie de cantons (*powiat*) qui dépendent de voïvodies (régions).

19 Lettre du staroste de Lubartów au voïvode de Lublin signalée « top secret », 18 novembre 1925, Archiwum Państwowe w Lublinie (ci-après APWL) 35/403/0/895/35 et 36.



Extrait du plan cadastral de la parcelle de la communauté juive, Lubartów, années 1920
APWL 35/403/0/92

une école juive et une maison de prière. Les dimensions précises de ces bâtiments sont notées, suivies du nombre de personnes qui peuvent y être théoriquement accueillies : 253,50 mètres carrés soit 338 personnes pour la synagogue, 47,32 mètres carrés soit 63 personnes pour l'école et 148,72 mètres carrés soit 198 personnes pour la maison de prière, indications qui donnent une certaine idée de l'importance de la communauté juive au milieu des années 1920²⁰.

On retrouve les contours de ces bâtiments sur la documentation cadastrale, contemporaine du croquis. Un ensemble de 44 planches est en effet réalisé entre 1919 et 1924, afin de planifier et d'encadrer le développement de la ville, sur lesquelles sont précisément indiqués les tracés du bâti ainsi que les noms des propriétaires de chaque parcelle²¹. Or, le terrain susmentionné,

20 APWL 35/403/0/895/37 et 38.

21 Pour en savoir plus sur le plan et sa réalisation : Cezary Dmowski, « Pomiar miasta Lubartowa w okresie międzywojennym », *Lubartów i Ziemia lubartowska*, 2000, p. 167-176.

situé en plein centre-ville, est cette fois-ci qualifié de « propriété de la communauté juive » (*kahał żydowski*). Nulle mention du « vieux » cimetière qui, depuis le ^{xvi}^e siècle, était attenant à ces bâtiments. Rien ne signale dans les années 1920 la présence d'un lieu de sépulture sur la parcelle où se dresse la synagogue, située en plein cœur du « quartier juif » de la ville. Si l'on parle de quartier juif, c'est pour désigner à la fois le lieu où se situent les principaux édifices culturels (la synagogue, le bain rituel) et l'espace de concentration sociodémographique de la population juive, tel qu'on peut le saisir à partir du registre des résidents de la ville²². Le voisinage immédiat de la parcelle où se situe le vieux cimetière est composé de plus de 78 % d'habitants juifs en 1932²³.

C'est nettement plus au sud que l'on retrouve le terrain qualifié sur le plan cadastral de « cimetière israélite » (*Cmentarz Izraelicki*). Il est situé dans une zone beaucoup moins bâtie, composée, quasi exclusivement, de vergers et de champs dont les propriétaires sont identifiés comme catholiques. Il jouxte la rue dénommée sur ce document « route près du cimetière israélite » (*droga koło cmentarza izraelickiego*) et qui prend le nom, au milieu des années 1920, de rue Cicha, rue du Silence. Sur deux des côtés du cimetière, on distingue les marques d'une large clôture, peut-être un mur. À l'intérieur, deux édifices de forme carrée sont dessinés, probablement des tombes monumentales. Dans l'angle nord-est figure également un bâtiment de 10 mètres sur 10, flanqué d'une étoile de David²⁴. La dualité des espaces funéraires, l'ancien et le nouveau, vient témoigner à la fois de la croissance de la population juive de Lubartów, qui a rendu l'ancien cimetière trop exigü, et des nouvelles règles sanitaires qui tendent à l'enterrement des morts à l'extérieur des centres urbains²⁵.

Le nouveau cimetière juif (*cmentarz żydowski*) est également représenté sur le croquis des lieux de rassemblement potentiel établi par la ville en 1925, mentionné plus haut. Dans les cartes et plans établis par les autorités municipales, il est même le seul cimetière juif. Cependant, les sources de la Communauté continuent dans l'entre-deux-guerres de mentionner la dualité de leurs lieux funéraires, désignant ce cimetière « d'inhumation »

22 Pour une présentation du registre de population de 1932, voir Franciszek Zakrzewski, « Le registre de population de 1932 », <https://lubartworld.cnrs.fr/registre-1932/>

23 Calculs effectués en repérant les habitants des immeubles jouxtant immédiatement la parcelle, du 16 au 45 rue Kamionkowska, du 8 au 18 rue Lubelska et du 18 au 26 rue Żabia, soit 569 résidents en 1932 parmi lesquels 447 sont identifiés comme juifs.

24 Il s'agit peut-être de la « maison nouvellement construite au nouveau cimetière avec quatre toilettes dont une finie pour le gardien » mentionnée dans l'inventaire de 1925 des biens de la Communauté israélite de Lubartów, décrit plus bas.

25 Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale, xviii^e-xix^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016.



Extrait du plan cadastral de la parcelle du cimetière juif, Lubartów, années 1920
APWL, 35/403/0/92

(*grzebalny*), comme pour le distinguer de celui qui n'est plus utilisé, ou encore différenciant « nouveau » et « vieux » cimetière²⁶. Les sources topographiques permettent ainsi de dessiner une première spatialisation des espaces disparus (voir page suivante).

Afin de préciser l'état des lieux, il s'avère utile d'en saisir les enjeux fonciers. Une liste, datée de 1925, établit l'inventaire des biens de la Communauté israélite confessionnelle de Lubartów. Sur ce document, qui se présente sous la forme d'un tableau, les différents biens immobiliers et mobiliers sont décrits, comptés et parfois commentés. La synagogue, deux écoles, le bain rituel côtoient les tables, les bancs, des poêles, des lampes ainsi que divers objets liturgiques. À la ligne 9, on trouve le « nouveau cimetière avec une clôture en briques [ou en pierres] sur le devant en bon état », suivi, à la ligne 10, du « vieux cimetière avec clôture en bois dans un état médiocre »²⁷. Dans les bourgades de Pologne, les institutions communautaires juives, communautés confessionnelles,

26 Voir, par exemple, compte rendu de l'assemblée générale de la Communauté confessionnelle israélite de la ville de Lubartów le 18 avril 1921, APWL 35/43/0/3.4/479.

27 Inventaire des biens de la Communauté israélite de Lubartów, 1925, APWL 35/43/0/3.4/476.

L'inventaire de 1925 donne des éléments précisant la configuration des lieux d'inhumation : la *kehilla* déclare posséder deux « petites maisons commémoratives au-dessus des tombes, en briques, dans le nouveau cimetière », vraisemblablement les deux bâtiments représentés sur le plan cadastral, ainsi qu'une « maison nouvellement construite dans le nouveau cimetière avec quatre toilettes non finies, dont une finie pour le gardien ». Sur le terrain de l'ancien cimetière qui jouxte, on l'a vu, la synagogue, « une maisonnette en bois, entaillée, pour le gardien »²⁹. À mesure que les images se précisent, surgissent les enjeux liés à la propriété des terrains d'inhumation.

Propriétés négociées et contestées

La Deuxième République de Pologne n'adopte qu'en 1932 une loi sur l'organisation des cimetières et l'inhumation des défunts, loi complétée un an plus tard par une ordonnance du ministre de la Protection sociale³⁰. Auparavant, ce sont les procédures de l'époque des partitions qui restent en vigueur. Lubartów, située dans la partie du Royaume de Pologne dépendant de l'Empire russe, demeure soumise aux procédures définies dans le *Journal des lois du Royaume de Pologne* de 1847³¹. D'après ce texte, les cimetières sont entre les mains des différentes communautés religieuses qui les gèrent. C'est donc théoriquement à la Communauté juive de Lubartów qu'échoie l'entretien des lieux. Le 18 juillet 1921, Icek Langman, l'un des dirigeants de la Communauté, informe la municipalité avoir autorisé Aron Mordko Bieganiec à faucher le terrain de l'ancien cimetière, rue Kamionkowska, et d'avoir utilisé les 600 marks obtenus par la vente des deux andains de foin pour « réparer la clôture du cimetière, abîmée lors du stationnement de l'armée à Lubartów pendant l'invasion bolchévique³² ». Si rien ne dit qu'il s'agit d'actes intentionnels de dégradation, l'épisode témoigne de la prise de conscience de la vulnérabilité des espaces funéraires juifs. Pendant la Première Guerre mondiale, de nombreux actes de profanation de cimetières juifs se déroulent sur le territoire polonais. La clôture des lieux s'impose comme un enjeu. À Varsovie, en 1921, un comité est mis en place afin de lever des fonds pour la construction d'une barrière autour du cimetière Praga

29 Inventaire des biens de la *kehilla*, 1925, APwL 35/43/0/3.4/476.

30 Loi du 17 mars 1932 sur l'enterrement des morts et l'identification des causes du décès ; Ordonnance du ministre de l'Assistance sociale du 30 novembre 1933 portant sur l'enterrement des morts et l'identification des causes du décès.

31 *Dziennik Praw Królestwa Polskiego*, t. 38, n° 118, Warszawa, 1847, p. 87.

32 APwL 35/43/0/3.4/479 : Lettre d'Icek Langman à la municipalité de Lubartów, 1921.

dont plusieurs centaines de tombes ont été éventrées par les occupants russes³³. Les craintes concernent autant la sécurité des nécropoles en activité que les sites funéraires historiques³⁴. À Lubartów, l'état du vieux cimetière juif inquiète. Il n'est pas neutre que l'expression publique de ce souci émane d'Icek Langman, membre du bureau de la section lubartowienne de l'association caritative juive d'influence religieuse Ahi'Ezer, fondée à Kielce au début du xx^e siècle, également connue sous le nom de *Bratnia Pomoc* (Soutien fraternel)³⁵. Après que la Pologne a retrouvé son indépendance, l'organisation prend en charge différentes actions de soutien aux plus pauvres, mais également les activités funéraires. L'initiative d'Icek Langman pour réparer la clôture de l'ancien cimetière, grâce aux fonds récoltés par la vente du foin fauché sur le terrain, témoigne de l'attachement porté à l'entretien de l'ancien espace d'inhumation juif désormais inactif.

Parallèlement, la municipalité de Lubartów s'arroge, en 1920, des droits sur les produits en foin du nouveau cimetière, comme pour affirmer son emprise sur la gestion du lieu. La municipalité organise au printemps 1920 des enchères publiques, annoncées par voie d'affichage ainsi qu'à « l'aide d'un tambour à travers la ville », pour affermer « la fenaison (deux andains) au cimetière juif, situé à Lubartów près de la route qui mène à la boucherie municipale ». Il est précisé qu'il est « interdit au fermier de faire paître [ses animaux] dans le cimetière susmentionné, d'abîmer les monuments, de couper les arbres ou leurs branches³⁶ ». Josef Wojcieszkiwicz remporte les enchères, avec une mise de 830 marks. Cet homme, âgé de 49 ans, natif de la ville, est inscrit dans le registre de population en 1932 comme « catholique » ; il habite rue Mickiewiczza, à moins de 400 mètres de l'entrée du cimetière juif³⁷. La municipalité revendique la gestion du nouveau cimetière juif, rentabilisé à son bénéfice par le produit du fermage. Cependant, parallèlement, la Communauté juive continue de déclarer en 1925 ce « nouveau cimetière » comme l'une de ses propriétés. La comparaison des deux affaires est intéressante. Elle dit, en creux, les conflits larvés autour de la propriété et de l'entretien

33 Daniel M. Rosenthal, « Decomposing Identities: Shifting Perceptions of Death and Burial among Jews in Interwar Poland », PhD, University of Toronto, 2014, p. 121-125.

34 *Ibid.*, p. 115.

35 François Guesnet, *Polnische Juden im 19. Jahrhundert. Lebensbedingungen, Rechtsnormen und Organisation im Wandel*, Cologne, Böhlau, coll. « Lebenswelten osteuropäischer Juden », vol. III, 1998.

36 Publication de l'annonce des enchères, 1920, APwL 35/43/0/3.4/478.

37 Toutes les informations précises concernant des individus, dans la suite du texte, sont extraites de ce registre de population, en usage de 1932 à 1945, que nous avons intégralement saisi. Pour plus d'informations sur cette source, voir Franciszek Zakrzewski, « Le registre de population de 1932 », <https://lubartoworld.cnrs.fr/registre-1932/>

des terrains funéraires. Les microconflits autour du fauchage et de la fenaison sont autant de signes des tensions qui se jouent autour de ces lieux, tensions accrues par le flou légal relatif des années 1920.

La municipalité tente aussi d'imposer un contrôle sur les bornes, les clôtures, les dimensions des cimetières, voire parfois d'empiéter sur les espaces de la Communauté juive. Face à ces sollicitations, cette dernière obéit, mais négocie, dans les interstices, sa souveraineté sur les lieux d'inhumation de ses morts. En 1921, la Communauté juive déclare vouloir construire une clôture autour du nouveau cimetière. Les autorités municipales rappellent alors que la rue adjacente, la rue Cicha ou rue du Silence, doit garder les mêmes dimensions et être donc élargie s'il y a clôture. La Communauté israélite, réunie en assemblée générale le 18 avril, s'inquiète de cette revendication qui entre en conflit avec « les lois de la religion juive » puisque une partie du cimetière (« et avec elle les restes des défunts ») se retrouverait « sous la route ou sous le trottoir »³⁸. Une négociation s'ensuit : la Communauté propose que le mur d'enceinte construit autour du cimetière permette l'élargissement de la rue tout en la déplaçant, afin de protéger l'espace funéraire. La Municipalité accepte le principe à condition que la Communauté acquière les terrains concernés par cet élargissement et procède, à ses frais, à la construction de la clôture. Un accord est donc trouvé.

Usages : cloisons et frictions

En 1932, la nouvelle législation fixe un délai obligatoire d'au moins cinquante ans après la dernière inhumation pour utiliser le terrain d'un cimetière à d'autres fins, ce après que les restes des corps ont été transférés³⁹. Dès lors, il devient théoriquement possible d'acheter ou de réquisitionner le terrain du vieux cimetière⁴⁰. Les conflits sont nombreux, notamment lorsque la préservation des restes est menacée, cas fréquent dans les villes de la période moderne confrontées à la croissance démographique et aux réagencements spatiaux⁴¹.

38 Compte rendu de l'assemblée générale de la Communauté confessionnelle israélite de la ville de Lubartów le 18 avril 1921, APWL 35/43/0/3.4/47. Cette disposition contrevient à la Loi juive selon laquelle le cimetière doit demeurer inviolé et l'exhumation rester strictement interdite, quel que soit le temps écoulé : Sylvie-Anne Goldberg, « Les lectures mortuaires des Juifs dans les communautés ashkénazes (xvii^e-xviii^e siècles) », *Revue de l'histoire des religions*, tome 204, n° 3, 1987, p. 249-278.

39 Loi du 17 mars 1932, *op. cit.*, art. 9.

40 Krzysztof Bielawski ne répertorie qu'un cas de ce genre dans l'entre-deux-guerres : Krzysztof Bielawski, *Zagłada cmentarzy żydowskich*, Biblioteka Więzi, 2020, p. 22.

41 Claire Decomps, « Cimetières et rites funéraires juifs dans l'est de la France du Moyen Âge à nos jours », *Diasporas*, n° 30, 2017, p. 83-101. Ainsi, lors de la destruction du cimetière juif du faubourg Saint-Jean afin de permettre le percement d'une nouvelle artère dans la ville de Nancy au milieu du xix^e siècle, le consistoire de la Meurthe démissionne en bloc. Plus généralement sur le cas français, voir Patricia Hidiroglou, *Rites funéraires et pratiques du deuil chez les juifs en France, xix^e-xx^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

L'enjeu consiste dès lors à accorder respect des traditions et obéissance aux normes locales d'inhumation. Or, de nombreuses discussions animent les scènes politiques locales polonaises autour des pratiques funéraires, discussions qui mettent aux prises les édiles de la ville avec les représentants des communautés juives. À Lubartów, les modifications des normes et des réglementations funéraires, si elles induisent des effets politiques comme dans les grandes villes polonaises, mettent en jeu une densité sociale faite de relations interpersonnelles. Autour des cimetières se jouent ainsi les relations interconfessionnelles dont les protagonistes, réunis dans des instances communes, se connaissent et sont souvent voisins et rivaux commerciaux. Parfois, les échanges se font vifs. En 1927, on discute, au Conseil municipal, d'un projet de crédit pour l'acquisition d'un terrain afin de créer une nouvelle place de marché. Le projet est refusé, par quatorze votes contre huit. Les promoteurs du projet, mis en minorité, réagissent par la voix du cordonnier catholique Franciszek Charęziński, tout juste élu au conseil municipal, en attribuant « la faute » de cet échec « aux membres du Conseil de confession mosaïque »⁴². Froim Akiersztejn, élu juif au Conseil, contre-attaque en arguant que les partisans du projet ne souhaitent une nouvelle localisation de la place que parce qu'ils « posséd[ent] là-bas un champ et veulent le vendre bien et cher ». Il souligne par ailleurs que ce projet lèserait les commerçants qui ont leurs magasins sur l'actuelle place du marché, le Rynek. Située de l'autre côté de la rue Legionow, en face de la synagogue, cette place constitue l'un des espaces majeurs de concentration de la population juive puisqu'on y compte 94 % de résidents juifs⁴³. Charęziński, visé par les accusations d'enrichissement personnel, propose alors, de manière quelque peu cynique, « dans le but d'éviter de grandes dépenses pour l'achat d'une place pour le marché, d'acheter le terrain de l'ancien cimetière juif, situé en centre-ville » au lieu du champ dont il était question ! Le Conseil municipal parvient, là encore, à une solution négociée et la proposition d'empiètement sur la parcelle du vieux cimetière juif, en plein cœur de la ville, n'aboutit pas. Néanmoins, le ton est monté. Ces discussions montrent que pour certains des élus (catholiques) de Lubartów, ces terrains inutilisés en plein centre-ville, en raison de la présence de l'ancien cimetière juif, contribuent au gaspillage du foncier⁴⁴. En 1931,

42 APwL 35/43/0/3.1/105 : Procès-verbaux du conseil municipal, 3 octobre 1927.

43 Calculs effectués sur les habitants des rues Rynek I et Rynek II en 1932, où résident 507 personnes dont 475 identifiées comme juives.

44 Cette place inoccupée en plein centre de la ville continue de susciter des débats tant parmi les habitants que dans la presse locale. Entretiens enregistrés par l'équipe de recherche de Joanna Tokarska-Bakir à Lubartów. USHMM, RG-90.129.0749 ; RG-90.129.0748 ; <https://www.dziennikwschodni.pl/Lubartow/ruina-z-centrum-Lubartowa-bedzie-jeszcze-straszyc,n,1000262120.html>

l'administration municipale s'adresse au président de la Communauté juive, M. Frydlender, pour demander que soit effectuée « la réparation immédiate du trottoir rue Kamionkowska, appartenant à la Communauté juive », confirmant le fait que le terrain reste propriété de la Communauté⁴⁵.

Les pratiques funéraires des Juifs de la ville constituent aussi un discret terrain d'affrontement. Alors que le droit sous l'Empire russe laissait une grande latitude aux communautés locales et religieuses dans la gestion des morts, la situation évolue sous la Deuxième République. Avant la Première Guerre mondiale, ce sont bien souvent les *khevres kadisha* qui veillent à l'observance des rites funéraires, se chargent de la toilette mortuaire, de la fabrication du cercueil, de l'organisation des funérailles et fixent le montant et l'emplacement des concessions selon le rang social du mort⁴⁶. Ces confréries funéraires, mutuelles à but non-lucratif, existent depuis le début de la période moderne⁴⁷. Certes, dans les grandes villes, elles perdent progressivement de l'importance au profit des instances centrales des communautés, en raison de la bureaucratisation des procédures et d'une certaine laïcisation des enterrements. À Lubartów, la situation se singularise. Une *khebra kadisha* continue de fonctionner tout au long du XIX^e siècle, même si ce type d'organisation est théoriquement interdit depuis 1822 dans le Royaume de Pologne⁴⁸. Et on retrouve des traces de son activité sous la Seconde République : en 1934, le budget annuel de la Communauté prévoit toujours une donation à la société coopérative de pompes funèbres juives⁴⁹. Cependant, le nouvel État polonais entreprend désormais de réguler l'administration des morts, en s'appuyant sur une bureaucratie avide de moderniser le pays selon des impératifs sociaux et des principes de santé publique. Les réglementations se multiplient sur les procédures d'inhumation et la mort devient une affaire publique où interviennent acteurs publics, privés et associatifs⁵⁰. Une étude centrée plus particulièrement sur les grandes

45 APWL 35/43/0/3.1/114 : Notes de réunion de l'Administration municipale, 1931, partie VI b. En 1933, la municipalité déclare également avoir retenu l'année précédente, sur la cotisation synagogale, une redevance pour « les dalles du trottoir » de 218 zlotys et 26 groszy ; note du bourgmestre à la *kehilla* sur la cotisation synagogale, 1933, APWL 35/43/0/3.4/487.

46 Ertel, *Le Shtetl*, op. cit., p. 127 ; voir aussi la notice « Death and the Dead », in *The YIVO Encyclopaedia of Jews in Eastern Europe*, https://yivoencyclopedia.org/article.aspx/Death_and_the_Dead. Le terme *khebra kadisha* devient, au pluriel, *hevrot ha-kadisha* en hébreu, *hebra kadishas* en anglais et *khevres kadisha* en yiddish, acception choisie ici.

47 Sur leur rôle pendant la période moderne, voir Sylvie-Anne Goldberg, « Les lectures mortuaires des juifs... », art. cité, p. 249-278.

48 En 1877, Zelik Kirszenbaum la dénonce aux autorités russes, en raison des prix trop élevés pratiqués ; Kuwalek et Sygowski, « Z dziejów społeczności żydowskiej w Lubartowie », art. cité, p. 62-63.

49 APWL 35/40/3/0/2/795, p. 175. Lettre du staroste datée du 21 juin 1934 qui informe la voïvodie qu'elle supprime du budget général les sommes initialement prévues à destination de la *Bractwo Pogrzebowe* (*khebra kadisha*) arguant qu'il s'agit d'une organisation indépendante de la Communauté, financée par ses propres activités.

50 Tony Walter, « Three ways to arrange a funeral: Mortuary variation in the Modern West », *Mortality*, August

villes (Lwów, Łódź, Cracovie, Varsovie, etc.) montre comment la gestion de la mort constitue un observatoire adéquat des tensions croissantes entre les Juifs et le gouvernement polonais sur la période, les difficultés autour des modalités des funérailles juives trahissant l'« érosion de la cohésion sociale historique de la société juive polonaise⁵¹ ». Les communautés juives sont confrontées aux changements de normes, mais également à la politique, nettement plus directive en la matière, du nouvel État.

À Lubartów, la gestion financière des enterrements constitue un sujet constant de discussions entre les différentes administrations et les instances communautaires. En juillet 1924, la Communauté informe la starostie de Lubartów « qu'en 1923, parmi les croyants de la communauté locale il y eut 54 cas de morts », rappelant « qu'elle n'encaisse aucun paiement ni pour l'enterrement ni pour l'érection d'une stèle ». La Communauté précise que les tarifs appliqués concernent simplement l'emplacement des tombes dans le cimetière, « 3 zlotys en classe I, 2 zlotys en classe II et 1 zloty en classe III » et que la différence dépend dudit emplacement et non de la richesse de l'individu⁵². L'estimation de ces revenus suscite de nombreux échanges entre les autorités administratives et la Communauté juive. En 1923, la voïvodie s'inquiète des maigres sommes déclarées par la Communauté. Puis la starostie suggère, à plusieurs reprises, que les tarifs funéraires soient augmentés. Néanmoins, les estimations à la hausse ne semblent pas suivies d'effets : en 1926, si la Communauté projette dans son budget annuel 500 zlotys de revenus liés aux activités funéraires, elle n'en réalise finalement que 355. Les sommes diminuent encore jusqu'en 1930, malgré les pressions de la starostie et de la voïvodie pour une augmentation des tarifs⁵³.

Les usages socio-économiques des lieux funéraires font également l'objet de concertations, notamment en ce qui concerne les plus pauvres⁵⁴. À partir de 1926, le budget de la municipalité de Lubartów prévoit un fonds d'aides dédié à la prise en charge de secours d'urgence et des frais d'inhumation des habitants les plus démunis. Néanmoins, en 1933, sur les 64 aides

2005, p. 173-192 ; on emprunte l'expression à Emmanuel Bellanger, *La mort, une affaire publique. Histoire du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne*, Paris, Eyrolles, 2008. Pour des comparaisons avec l'Europe des XIX^e et XX^e siècles, voir par exemple Pascale Trompette et Robert Howell Griffiths, « L'économie morale de la mort au XIX^e siècle. Regards croisés sur la France et l'Angleterre », *Le Mouvement social*, n° 237, 4/2011, p. 33-54 ; Falk Wiesemann, « Jewish Burials in Germany: Between Tradition, the Enlightenment and the Authorities », *Leo Baeck Institute Yearbook*, n° 37, t. 1, 1992, p. 31 ; Emmanuel Bellanger et Danièle Tartakowsky (dir.), dossier « Cimetière et politique », *Le Mouvement social*, n° 237, t. 4, 2011.

51 Rosenthal, « Decomposing Identities... », art. cité.

52 APWL 35/43/0/3.4/480 – juillet 1924 : Lettre de l'administration de la Communauté confessionnelle juive au Staroste de Lubartów, 24 juillet 1924.

53 APWL 35/43/0/3/0/2/795, p. 14, 21, 31, 78, 81, 109, 149.

54 Sur les évolutions des marchés des funérailles, voir Stéphanie Sauget, « La mise en place d'un marché funéraire du cercueil à Paris au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 133, t. 1, 2017, p. 117-143.

allouées, seules trois concernent la couverture de frais funéraires, toutes à destination d'habitants catholiques⁵⁵. Le cimetière juif ne semble donc pas être impacté par ce système. Pourtant, à partir de 1932, il est décidé que la municipalité finance intégralement les enterrements des plus pauvres⁵⁶. Ainsi, sur les 39 certificats de décès de Juifs envoyés en 1932 par le rabbin à l'office d'état civil de la ville de Lubartów, 24 sont indiqués « pauvres » et deux « très pauvres », sans doute pour négocier une prise en charge des frais funéraires. À propos de Chaïm Netel Wyrobnik, fils de cordonnier, on lit même aux côtés de la mention « très pauvre », la note *bezpl.*, autrement dit *bezpłatny* (gratuit)⁵⁷. La municipalité a pris en charge les frais d'inhumation de ce petit garçon juif décédé avant la fin de sa première année.

Parallèlement, les préoccupations hygiénistes et sanitaires se font plus prégnantes, ce qui contraint à une réduction des marges de manœuvre accordées aux associations culturelles dans les usages des lieux⁵⁸. Le 30 juin 1920, le président du conseil municipal justifie par l'importance des cas de typhus, de varicelle ou de scarlatine dans la ville, l'obligation nouvelle imposée à la communauté juive que la levée des corps des défunts ait lieu « dans un corbillard spécial » et non plus selon une « coutume ancienne, [qui] fait porter les morts sur un brancard avec seul un drap recouvrant le défunt. Étant donné que la levée du corps a lieu à travers les quartiers les plus peuplés de la ville, il est inacceptable d'inhumer les cadavres selon cette coutume pour des raisons de santé⁵⁹ ». La préoccupation des autorités municipales de Lubartów trahit l'importance grandissante prise par les enjeux sanitaires et leurs impacts sur les relations interconfessionnelles au lendemain de la Première Guerre mondiale. La situation excentrée du nouveau cimetière juif contraint les cortèges funéraires accompagnant les corps des défunts de leur demeure ou de la morgue jusqu'au cimetière à traverser les quartiers catholiques de la ville. La procession funéraire constitue dès lors un moment de rencontre, où l'on se donne à voir. Parmi les corpus de photographies privées collectées auprès de descendants des Juifs lubartowiens, nous avons recueilli ce cliché sobrement intitulé « Funérailles à Lubartów » (voir page suivante)⁶⁰. Il a pour cadre une rue où est rassemblée une foule dense,

55 APWL 35/43/0/3.3/365 : Registres de l'aide sociale de la ville de Lubartów pour 1933. On a choisi l'année 1933 car il est possible de consulter, dans le registre de 1932, la religion indiquée par les postulants aux aides.

56 Loi du 17 mars 1932, *op. cit.*, art. 2.

57 Soit en polonais « *biedna/y* » et « *bardzo biedna/y* ». Le certificat de décès de Chaim Naftali Wyrobnik est daté du 26.10.1932, AWPL 35/43/0/3.4/486, p. 147.

58 Sur les relations entre mesures sanitaires et mise au pas des minorités, voir Paul Weindling, *Epidemics and Genocide in Eastern Europe, 1890-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

59 APWL 35/43/0/3.1/104 : Protocole de la municipalité sur les modalités des funérailles, 30 juin 1921.

60 Photographie non datée donnée par Yael G. ; archives privées Winder.



Funérailles à Lubartów, sans date
© Archives privées Winder

marchant autour d'un cercueil soulevé par une dizaine d'hommes. Les hommes portent quasi tous une casquette ou, plus rarement, un chapeau ; les femmes sont présentes en nombre également. Manteaux et écharpes indiquent une température fraîche. La rue est large et une seule façade de magasin est visible à l'arrière-plan. Le corps est couvert. Le Conseil municipal vote à l'unanimité une résolution, le 24 juillet 1920, qui contraint la Communauté juive à faire l'achat, à ses frais, d'un véhicule approprié au transport des corps, avant le 1^{er} septembre⁶¹.

Porter le regard sur les cimetières de Lubartów, dans une démarche microhistorienne, en croisant les sources administratives et privées de l'entre-deux-guerres, révèle les frictions qui entourent ces propriétés foncières singulières, ce qui permet d'en peser la charge tant identitaire que symbolique. Contestations et tensions se dénouent néanmoins, durant cette période, par des négociations. Il nous revient désormais, pour écrire l'histoire de leur disparition, de comprendre les étapes de la destruction des cimetières de Lubartów.

61 APWL 35/43/0/3.4/478 : Correspondance entre la municipalité et les autorités de police, 24 juillet 1920. D'autres exemples font état de tensions relatives aux manières de transporter les corps : à Varsovie, par exemple, en 1925, le conseil rabbinique (*va'ad harabanim*) refuse d'autoriser le remplacement d'un corbillard à chevaux par une automobile, arguant que ce moyen de transport est improprie à honorer les morts : Rosenthal, « Decomposing Identities... », art. cité, p. 51.

Les étapes de la destruction

Compter les morts

Une première approche pour étayer l'ampleur des destructions consiste à estimer le nombre des corps enterrés. Deux sources peuvent être utilisées : les registres de décès tout d'abord, tenus annuellement par la municipalité. 74 décès sont dénombrés pour 1918, 64 pour 1919, 95 pour 1920 et 61 pour 1921. Si transparaissent les effets de la guerre soviéto-polonaise (février 1919-mars 1921) comme de l'épidémie de typhus qui sévit dès 1916, la comptabilité municipale ne distingue pas les Juifs des autres⁶². C'est donc sur le registre de population de la ville, mis en place en 1932, que nous avons décidé de nous appuyer puisque la religion y est déclarée. Les décès des habitants enregistrés y sont mentionnés, avec leurs dates. Entre 1932, année d'ouverture du registre, et 1938, 223 Juifs de la ville sont morts, pour 307 catholiques⁶³. Ceci permet de réaliser le nombre d'inhumations qui ont eu lieu dans le cimetière juif dans les années 1930 et le nombre de familles qui s'y sont rendues, traversant la ville pour atteindre la rue Cicha. Ce sont aussi plusieurs centaines de tombes qui ont dû être creusées, sans doute près d'un demi-millier pour l'ensemble de l'entre-deux-guerres. Les taux de mortalité des deux principales composantes confessionnelles de la ville diffèrent en 1933 (surreprésentation des morts catholiques), en 1935 (surreprésentation des morts juifs), mais se situent ensuite dans des proportions proches et légèrement inférieures à la moyenne de la Pologne dans son ensemble – qui s'établit à 15,1 ‰ en 1932⁶⁴. La situation se modifie drastiquement à partir de l'année 1939 où le différentiel devient particulièrement marqué en défaveur des Juifs (voir page suivante).

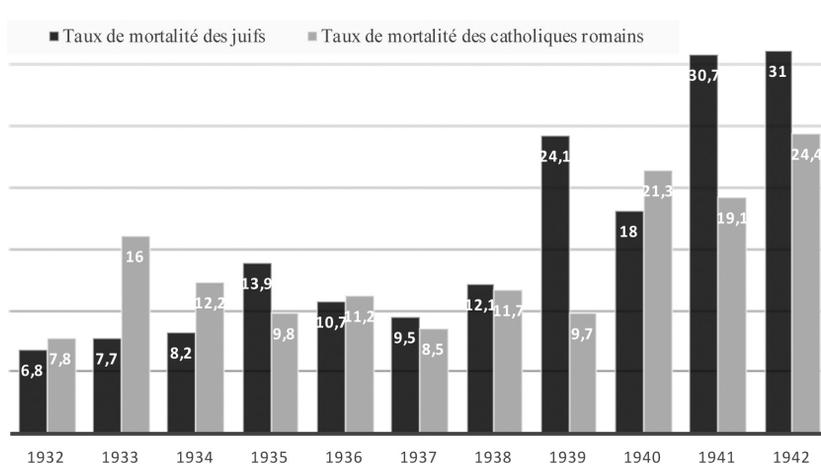
Compter pour tenter d'imaginer le nombre de tombes présentes dans le cimetière juif conduit à rendre compte des étapes de l'extermination de la population juive lubartowienne. Dès 1939, le taux de mortalité des Juifs

62 Le gouvernement polonais recense 231 148 malades du typhus en 1919 et 157 612 nouveaux cas en 1921, mais Ludwik Rajchman, membre polonais de l'Organisation internationale d'hygiène, avance des chiffres bien supérieurs, comptant 460 000 cas de typhus en 1919 et 480 000 en 1920. Francesca Piana, « Humanitaire et politique, *in medias res* : le typhus en Pologne et l'Organisation internationale d'hygiène de la SDN (1919-1923) », *Relations internationales*, n° 138, 2/2009, p. 23-38.

63 L'écart constaté témoigne de la relative disparité entre les populations juives et catholiques présentes en ville : les Juifs représentent 46 ‰ des habitants de 1932, mais 43,7 ‰ en 1938 du fait essentiellement des migrations vers d'autres villes en Pologne et à l'étranger.

64 Par comparaison, sur l'ensemble de la Pologne, on rapporte un taux de mortalité annuel de 9,9 ‰ entre 1926 et 1930, 9,7 ‰ entre 1931 et 1935 et 10,4 ‰ entre 1936 et 1938 pour la population juive, nombres sensiblement inférieurs aux taux de la population de religion catholique, respectivement de 16,7 ‰, 14,5 ‰ et 14,1 ‰ pour les mêmes périodes, même si les données concernant les Juifs sont lacunaires, en raison de sous-enregistrements. Edward Szturm et Stefan Szulc (dir.), *Maly Rocznik Statystyczny 1939*, Varsovie, Główny Urząd Statystyczny, 1939, p. 43.

6 / TENTATIVES D'ÉPUISEMENT DE NON-LIEUX : LES CIMETIÈRES JUIFS DE LUBARTÓW, POLOGNE



Évolution des taux de mortalité selon la religion : comparaison entre juifs et catholiques à Lubartów (1932-1942) en %

Données issues du registre des habitants de Lubartów, 1932-1944, APWL 35/43/0/7/38 à 49

(24 %) est deux fois et demie plus élevé que pour les catholiques de la ville. Cette hausse tient autant à la croissance du nombre total de décès, qui passe de 38 en 1938 à 45 en 1939, qu'à la décroissance du nombre total de juifs. En effet, ces derniers quittent la ville en masse : sur les 3 128 individus juifs enregistrés en 1938, seuls 1 870 sont encore là fin 1939, soit moins de 60 %⁶⁵. Après un léger tassement en 1940 (33 décès), la tendance à la hausse de la mortalité juive se confirme et s'accroît : 55 morts juifs en 1941 et 47 en 1942 ce qui représente des taux respectifs de 30,7 % et 31 %. Il ne s'agit, et cela importe, que des décès dûment signalés et reportés sur les pages du registre de population de la ville. En 1943 et en 1944, plus aucune information ne concerne de décès juifs : les morts déclarés sont alors tous de religion catholique. À mesure que l'extermination s'organise, les traces administratives ordinaires (inhumations, enregistrements des décès) disparaissent.

Topographies des destructions

C'est l'évidence de la destruction qui émerge de l'analyse topographique des traces de la guerre. Le matériau principal de cette analyse est constitué de deux photographies aériennes de la ville, toutes deux contemporaines de la

⁶⁵ Sur ce point, voir Thomas Chopard, « Fuir la Pologne et survivre à la Shoah en Union soviétique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, à paraître en 2022. Il recense 200 Juifs de Lubartów qui parviennent à survivre en fuyant à l'Est.

Seconde Guerre mondiale. La première provient de la série de clichés pris au cours de campagnes de reconnaissance aérienne menées par l'armée allemande, d'après sa description. Elle est datée de 1942 et plus précisément, à en croire la végétation, d'entre la fin du printemps et l'automne. Le cliché a été récupéré et mis en ligne par un collectionneur actif de photographies historiques de Lubartów⁶⁶. Pour la seconde, la datation est plus précise : 29 juillet 1944. Il s'agit d'une prise de vue effectuée par une unité de la Luftwaffe opérant sur le front de l'Est, au moment où l'armée allemande bat en retraite devant l'avance des troupes soviétiques⁶⁷. Les Soviétiques entrent le 21 juin 1944 dans le camp de Majdanek, situé à une trentaine de kilomètres ; les Allemands quittent Lubartów le lendemain, le 22 juin.

Sur ces deux photographies, les terrains des deux cimetières juifs apparaissent distinctement. Au centre de la ville, on identifie clairement la zone correspondant à celle dite « propriété de la communauté juive » sur les cartes du cadastre des années 1920, où se trouvait l'ancien cimetière (voir l'illustration 5). La taille et la forme du terrain n'ont pas changé : en 1942 comme en 1944, le réseau des rues qui le bordent est préservé, même si la comparaison entre les deux photographies fait état de la destruction de certains bâtiments, notamment dans la rue Żabia. Certes, les immeubles qui donnent directement sur le vieux cimetière, situés rue Lubelska, semblent intacts, à l'instar des maisons qui font face à la synagogue, sur le côté septentrional du terrain, comme la maison du gardien de la synagogue, Kazimierz Zdunek, qui vivait avec sa famille au 12 rue Lubelska. Cependant, dès 1942, les édifices situés sur la parcelle semblent avoir été rasés. À l'emplacement de la synagogue, une grande tâche blanche, sans ombre, atteste qu'on n'y trouve plus aucun bâtiment. La synagogue comme la maison de prière ont été détruites. L'espace de l'ancien cimetière paraît propre et ordonné, comprenant arbres et étendues d'herbe entrecoupées d'allées. Un large sentier traverse la parcelle. Le terrain est entièrement dégagé, nettoyé de toute trace de présence juive. Seul un bâtiment triangulaire y est visible⁶⁸. Sur la photographie aérienne prise en juillet 1944, de piètre qualité il est vrai, le terrain du vieux cimetière juif n'est plus qu'une tache gris foncé,

66 <https://pl-pl.facebook.com/starylubartow/>. Nous avons tenté de le contacter pour en savoir plus, sans succès.

67 Il s'agit de la *Stabsbildabteilung* G, dépendant de la *Luftflotte* 6. Ces archives, saisies par les forces alliées en 1945, sont conservées aux archives nationales américaines (US National Archives and Records Administration). Voir Philip Vogler, *Die deutsche militärische Luftbildaufklärung. Von den Anfängen bis 1945*, Karlsruhe, KIT Scientific Publishing, 2020.

68 Ce bâtiment est mentionné dans les mémoires d'un journaliste de Lubartów, Miroslaw Derecki, qui parle d'une caserne. Selon lui, elle se trouvait à l'emplacement de l'ancien cimetière, ce qui ne correspond pas tout à fait à ce que l'on distingue sur la photo. Miroslaw Derecki, « Kromka chleba », *Gazeta Lubelska*, 23 avril 1993, p. 5.

légèrement plus claire au centre. Seul un chemin traverse encore la parcelle, comme en 1942. On retrouve d'ailleurs ce sentier sur une photographie de la ville datant de la fin des années 1940, qui montre deux grands arbres se dressant de part et d'autre de l'extrémité nord du terrain, probablement les seuls vestiges du vieux cimetière⁶⁹.

Quant au nouveau cimetière, sa destruction a déjà largement commencé au jour de la prise de vue de 1942. On ne retrouve en effet aucun des bâtiments dessinés sur le plan cadastral des années 1920, ou encore mentionnés dans les archives de la communauté en 1925. Ni la maison du gardien, ni les tombes monumentales ne sont visibles. Sur trois des côtés, la zone est bordée par une rangée d'arbres ou de buissons qu'on devine également, de manière éparse, sur le terrain. L'observation attentive du sol laisse percevoir clairement des différences de couleurs : la partie occidentale est nettement plus claire, comme si la terre venait d'être fraîchement retournée. On y perçoit également de nombreuses traces, comme des cicatrices, relativement régulières et resserrées, labourant l'étendue du sol. Il s'avère impossible, pour les non-spécialistes d'archéologie aérienne que nous sommes, de dire s'il s'agit de pierres tombales encore présentes ou, plus vraisemblablement, de marques laissées dans la terre et visibles du ciel après destruction⁷⁰. En revanche, du côté occidental, certains points plus clairs laissent deviner la présence de pierres ou de minces constructions. Celles-ci ont complètement disparu deux ans plus tard. Le cliché de 1944 est plus flou, mais on ne distingue plus ni haies ni bordures. La zone ne se différencie quasiment plus des champs qui l'entourent, à l'exception de deux taches plus claires, qu'on peine à interpréter.

Il est possible d'adosser ces photographies à quelques documents, trouvés dans les archives municipales, qui renseignent les dernières étapes de ces destructions. Le 28 avril 1944, un rapport du poste de gendarmerie de Lubartów, rédigé en polonais et en allemand, ordonne de faire place nette. Une partie du cimetière juif a été supprimée pour des raisons officielles⁷¹. Dès les jours suivants, le mur – tout comme les différentes sortes de pierres provenant des tombes – a été détruit. À ce jour, depuis littéralement deux mois, l'on n'est pas encore parvenu à retirer définitivement les pierres. Je

69 Collection privée, www.fotopolska.eu.

70 David R. Wilson, *Air Photo-Interpretation for Archaeologists*, Londres, Tempus, 2000. Sur le pionnier de cette méthode, voir Antoine Poidebard, *La trace de Rome dans le désert de Syrie*, Paris, éditions Paul Geuthner, 1934.

71 Le terme polonais est *sluźbowych* qu'on peut également traduire par « raisons de service ». La même expression revient juste après, avec la même ambiguïté concernant le sens de l'expression.



Zoom sur le nouveau cimetière juif, photographie aérienne de 1942, Lubartów
© Droits réservés



Zoom sur le nouveau cimetière juif, photographie aérienne de 1944
© Lubartów, National Archives and Records Administration (NARA)

dois exiger fermement, pour des raisons officielles, l'enlèvement de ces pierres, car le cimetière dans son état actuel offre une image très laide, qui doit disparaître au plus vite dans l'intérêt de l'administration municipale⁷². Le 29 juin 1944, soit exactement un mois avant que la seconde photographie aérienne ne soit prise, le vice-bourgmestre de Lubartów, Z. Jabłoński, réitère

⁷² APwL 35/43/0/4.4/832.

cet ordre, qu'il adresse alors à l'office municipal des biens immobiliers de la ville (*Zarząd Nieruchomości w Lubartowie*) auquel il est demandé d'« enlever immédiatement les pierres et les gravats qui se trouvent au cimetière juif, de niveler toutes les fosses et d'aplanir d'éventuels fossés, à l'exception de la tranchée. Dans son état actuel, le cimetière juif donne une image très laide et, en conséquence, il faut y remettre l'ordre nécessaire⁷³ ». Le délai de réalisation des travaux est fixé au 5 juillet 1944.

Au printemps 1944, il devient urgent d'aménager les espaces libérés, de profiter de la disparition pour faire place nette, de récupérer les lieux, de dissimuler toute « image très laide », d'« aplanir ». Sans doute aussi de détruire les traces, d'annihiler les preuves.

Le travail a-t-il été déjà effectué le 29 juillet 1944, date de la photographie aérienne, alors que ce sont désormais les Soviétiques qui occupent Lubartów ? Si ces photographies ne nous permettent pas de nous forger une image de ce à quoi les cimetières ressemblaient, combien de pierres tombales y étaient rassemblées et encore moins de connaître l'identité des personnes qui y étaient enterrées, elles nous offrent de premiers éléments sur leur élimination progressive du paysage urbain : les bâtiments ont été rasés, la terre retournée, les pierres tombales arrachées⁷⁴. C'est au moyen d'autres sources que l'on peut préciser la chronologie des événements qui se déroulent dans ces cimetières, faits étroitement imbriqués à la mise en œuvre de l'extermination des Juifs lubartowiens.

Scènes de meurtres

Les troupes allemandes entrent à Lubartów le 20 septembre 1939. Les persécutions antisémites commencent quasi immédiatement. Ici comme ailleurs, un certain nombre de victimes entreprennent de décrire, de raconter, de documenter les crimes perpétrés et les persécutions subies⁷⁵. Dans l'immédiat après-guerre, nombre d'initiatives équivalentes se multiplient parmi les survivants⁷⁶. Ces sources, bien que moins abondantes

73 APwL 35/43/0/4.4/832 : Lettre relative au cimetière juif, 25 juin 1944, avec copie au poste de gendarmerie de Lubartów.

74 Sur l'utilisation des photographies aériennes comme sources de la Shoah, voir Nathalie Roelens, « L'évidence des photos aériennes d'Auschwitz », *Actes sémiotiques*, publié en ligne le 19 décembre 2007, <https://www.unilim.fr/actes-semiotiques/3364>

75 Samuel Kassow, *Qui écrira notre histoire ? Les archives secrètes du ghetto de Varsovie*, Paris, Grasset, 2011 [2007 pour l'édition originale en anglais] ; Marek Web (dir.), *The Documents of the Lodz Ghetto: An Inventory of the Nachman Zonabend Collection*, New York, YIVO Institute for Jewish Research, 1988.

76 Laura Jockusch, *Collect and Record! Jewish Holocaust Documentation in Early Postwar Europe*, New York, Oxford University Press, 2015 ; Béla Rasky, Regina Fritz et Eva Kovács (dir.), *Als der Holocaust noch keinen Namen hatte/Before the Holocaust Had Its Name. Zur frühen Aufarbeitung des NS-Massenmordes an den Juden/Early Confrontations of the Nazi Mass Murder of the Jews*, Vienne, New Academic Press, 2016.

que dans des grandes villes comme Varsovie ou Łódź, permettent de retracer le fil des événements dont Lubartów a été le théâtre. Il s'agit des rapports des associations d'entraide juive envoyées sur place, de deux témoignages collectés dans l'immédiat après-guerre par la Commission historique du Comité central des juifs de Pologne et conservés à l'Institut historique juif de Varsovie⁷⁷ et de ceux publiés dans le *Livre du souvenir*, édité à Paris en 1947 par la société *Les Amis de Lubartów*⁷⁸. Le parti pris d'adosser ces récits produits pendant ou juste après les événements aux archives administratives polonaises, et notamment le registre de population tenu à jour jusqu'en 1944, rend compte de la place prise par les cimetières dans le processus d'extermination⁷⁹.

Le récit d'Aaron Raichstein est publié dans *Le Livre du souvenir*. Fils de commerçant, né en 1914, il est déclaré comme tailleur en avril 1939 alors qu'il dépose une demande de carte d'identité à Lubartów. Resté dans la ville jusqu'en 1940 avant de fuir vers l'URSS⁸⁰, il s'installe à Paris en 1946 et y relate les premières semaines de l'occupation.

Le commandant allemand a donné l'ordre à tous les Juifs de quitter la ville dans les vingt-quatre heures ; tout réfractaire serait fusillé sur-le-champ. Les Juifs pris de panique couraient partout, cherchant désespérément des chevaux chez les paysans et des charrettes pour pouvoir emporter avec eux leur maigre bagage. Presque toute la population juive a donc quitté Lubartów⁸¹.

77 Institut historique juif (ci-après AŻIH) : Maria Plech 301/1884 ; Mojżesz Apfelbaum 301/2013.

78 Baruch Czubinski (dir.), *La Destruction de Lubartów. Une stèle pour Lubartów et ses martyrs*, Paris, Les Amis de Lubartów, 1947. Le livre est écrit en yiddish, mais deux traductions existent en français et nous avons choisi de citer la plus récente, celle de Carole Bosenbaume-Macré en 2016 ; qu'elle soit ici remerciée pour sa confiance. La pagination fait référence à cette version. Sur les livres du souvenir, voir Itzhok Niborski et Annette Wiewiorka, *Les Livres du souvenir. Mémoires juifs de Pologne*, Paris, Gallimard, 1983, et Monika Adamczyk-Grabowska, Adam Kopciowski et Andrzej Trzeciński, *Tam był kiedyś mój dom... Księgi pamięci gmin żydowskich*, Lublin, Wydawnictwo Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej, 2009.

79 Parmi les témoignages de Juifs survivants recueillis plus tard par les principales collections de témoignages, nous en avons localisé quatre qui mentionnent Lubartów dans les Fortunoff Video Archive for Holocaust Testimonies, vingt et un indexés par la USC Shoah Foundation Visual History Archive, six dans le fonds d'histoire orale de l'USHMM et au moins dix à Yad Vashem. Parmi eux, une douzaine seulement concerne la ville pendant l'occupation. De nature disparate, ils sont le fait, le plus souvent, de survivants y ayant passé un court laps de temps pendant la guerre, qu'ils aient transité par le ghetto ou simplement traversé la ville. C'est le cas de Chil Rajchman qui évoque dans son témoignage le ghetto de Lubartów, où il passe quelques jours lors de son transfert d'Ostrów Lubelski pour Treblinka : Chil Rajchman, *Je suis le dernier Juif. Treblinka (1942-1943)*, Paris, Les Arènes, 2009, p. 29-30. Par conséquent, nous avons pris le parti de ne pas les utiliser à ce stade, réservant leur analyse pour une étude ultérieure.

80 Dans sa demande de naturalisation déposée à Paris le 8 janvier 1960 au nom de Szaja Rachsztejn, il déclare « avoir séjourné en URSS de 1940 en 1945 pour fuir les Allemands », Archives nationales (ci-après AN), 20010472/5-153X60.

81 Témoignage de Rachstein, *La Destruction de Lubartów, op. cit.*, p. 34.

Yosef Honiksblum, quant à lui, a passé la guerre caché dans le grenier d'un voisin catholique. Il confirme ces expulsions massives vers les villes environnantes de Parczew et d'Ostrów Lubelski. Selon lui, le 20 octobre 1939, il ne reste qu'une centaine de familles juives « exemptées de cette première expulsion et autorisées à demeurer dans la ville : des artisans, des malades et des personnes âgées⁸² ». Le 25 novembre 1939, une liste des familles juives restées en ville est dressée qui recense 171 ménages⁸³. Parmi eux, l'un retient l'attention.

Boruch Honigsblum (qui n'a pas de lien de parenté avec le précédent) dépose le 20 novembre 1939 une requête auprès de l'administration municipale afin qu'on lui accorde « par grâce l'autorisation de séjourner à Lubartów en tant que fossoyeur au cimetière juif. [Il] ajoute, que [il] exerce la fonction de fossoyeur depuis déjà 30 ans, et étant donné que les Juifs vieux et malades ont été laissés dans la ville, [son] séjour à Lubartów est nécessaire ». La demande, signée en caractères cyrilliques, est transmise avec un avis favorable par le bourgmestre aux autorités allemandes⁸⁴. Né en 1871, Boruch Honiksblum⁸⁵ a été scolarisé sous domination russe et c'est aussi en cyrillique qu'il signe sa demande de carte d'identité déposée en 1932, sur laquelle on peut découvrir son visage⁸⁶. Il se déclare alors comme porteur (*tragarz*), au contraire de Jankiel Wajsbrod, domicilié rue Poprzeczna, enregistré en 1932 comme fossoyeur (*grabarz*). Sensiblement plus jeune puisqu'il est né en 1892, ce dernier est noté parti pour Ostrów Lubelski, avec toute sa famille, le 15 novembre 1939. Est-ce en raison de leur différence d'âge que Boruch Honiksblum, âgé de 68 ans en 1939, supplée à son absence ? Son autorisation lui est accordée. L'enterrement des morts est considéré, en novembre 1939, comme une activité essentielle et les besoins de main-d'œuvre se font plus importants dans le cimetière, à mesure que la situation se dégrade.

En décembre 1940, Naftali Birnheck est envoyé par *Żydowska Samopomoc Społeczna* (ŻSS), l'organisation d'entraide sociale juive dont Emanuel Ringelblum est l'un des principaux membres, établir un rapport sur la ville de Lubartów⁸⁷. Il y recense

82 Témoignage de Honiksblum, *La Destruction de Lubartów*, op. cit., p. 7.

83 APwL 35/43/0/3.4/519 : Liste des familles juives restées à Lubartów, 25 novembre 1939.

84 APwL 35/43/0/3.3/371.

85 Sur ce document, il est dit « Honiksblum » et non Honigsblum. On prend le parti, dans tout l'article, de citer les noms dans leur transcription originale, sachant que les orthographes diffèrent sensiblement d'un document l'autre.

86 APwL 35/43/0/3.4/524. C'est la même photographie qui est utilisée dans *La Destruction de Lubartów*, op. cit., pour donner un visage aux disparus de Lubartów, mais Boruch est alors dit « David Honiksblum », *ibid.*, p. 24.

87 Rapport de décembre 1940, « Korespondencja Prezydium ŻSS w sprawie powołania Komitetu Powiatowego ŻSS w Lublinie », 1940, AŻIH 211/646.

2. Data urodzenia 1871 r. 6 lutego

3. Miejsce urodzenia Lubartów

4. Imiona rodziców Marek i Cywia z G

5. Zawód Krawiec

6. Stan rodzinny żona i 4 dzieci

7. Miejsce zamieszkania Lubartów, pi

8. Miejsce zapisania do ksiąg stałej ludności Lubartów

R Y S O P I S

Wzrost 162 cm

Twatrz okrągła

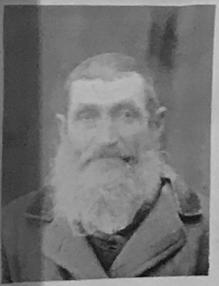
Włosy ciemne

Oczy niebieskie

Znaki szczególne 2 fotografie

Załączam: 2 fotografie

Dnia 14 stycznia 1932 r.



Photographie de B. Honiksblum sur sa demande de carte d'identité
APWL 35/43/0/3.4/524

environ 350 familles juives. Au début de la guerre, on a évacué 80 % de la population juive, alors que les appartements ont été partiellement occupés. Il y a deux mois on a réussi à légaliser le retour de 170 familles. Un certain nombre [de familles] y réside illégalement. Tous ces ré-émigrants n'ont pas obtenu leurs appartements et sont placés dans des rues étroites destinées [à constituer le] quartier juif.

En sus, d'après le rapport, il a été procédé dans la ville à une vaste opération de réinstallation d'un millier de Juifs, expulsés de Mława, ville de Mazovie à 300 kilomètres au nord de Lubartów. Ces individus déplacés « ont passé 12 jours au camp, où ils ont été complètement épuisés moralement et physiquement. La misère (*obraz nędzy*) que l'on voit ici est terrifiante. La plupart sont des malades et des enfants. On y manque d'un local le plus

primitif, on manque de linge et de médecins⁸⁸ ». On le voit, les conditions sanitaires ne cessent de se détériorer après qu'un ghetto ouvert est mis en place début 1941. Au printemps 1942, un nouveau rapport du ŻSS fait état d'une épidémie de typhus qui a circulé activement dans la ville en novembre et décembre 1941⁸⁹. Il est mentionné des cas de typhus exanthématique, de fièvre typhoïde, de dysenterie et de tuberculose. Pas un mot ne concerne la première action, qui est pourtant probablement à l'origine de la rédaction de ce rapport⁹⁰.

L'« action » date d'avril 1942, et plus précisément du « dernier jour de la Pâque 1942 », soit le 9 avril⁹¹. Les Juifs sont rassemblés dans la « cour de la synagogue », à quelques pas de l'ancien cimetière. Est-ce à dire que le bâtiment est encore debout, ou au contraire qu'il est déjà détruit ? Ils sont séparés en deux rangs, avec ou sans permis de travail. Ces derniers, « environ 800 Lubartowiens » appartenant à « la frange la plus pauvre de la communauté », sont dirigés vers la gare et déportés en train vers Bełżec où ils sont assassinés⁹². Selon le rapport établi par *Oneg Shabbat* qui recense les exécutions se déroulant en Pologne entre juillet 1941 et juin 1942, « 800 Juifs » sont assassinés à Lubartów, victimes d'une « *Akcja Ausrottung* » (action d'extermination)⁹³. Étonnamment, le registre de population de la ville tient les comptes d'une partie de cette première déportation, considérée par les fonctionnaires comme un « mouvement de population », à l'instar des autres mobilités (déménagements, décès, départs) enregistrées sur le document administratif. Dans la colonne destinée aux résidences ultérieures des résidents, une mention, systématiquement inscrite au crayon à papier, énonce « *wysiedlony* » soit « expulsé/déplacé ». Le terme est suivi, à 462 reprises, d'une date qui précise, toujours au crayon à papier : « 9.4.1942 ».

Parallèlement à cette déportation de masse, les sources indiquent la multiplication d'exécutions sommaires. Dès mars 1942, des informations circulent dans la presse clandestine publiée dans le ghetto de Varsovie sur

88 *Ibid.*, p. 47.

89 2 393 habitants juifs sont recensés contre 3 418 avant la guerre, parmi lesquels environ « 250 réfugiés » ; Korespondencja Prezydium ŻSS z Delegaturą ŻSS w Lubartowie, 1941-1942, AŻIH 211/643, p. 3.

90 Il s'agit d'un questionnaire-type, ronéotypé et rempli à la main. La date pré-remplie, I-1942, autrement dit 1^{er} janvier 1942, est corrigée à la main pour rajouter un V, ce qui donnerait soit IV-1942 (avril), soit V-1942 (mai). La différence est cruciale puisque la première *Aktion* a lieu le 9 avril 1942. Sans qu'il soit possible de trancher ici, il nous semble évident que le rapport est produit dans le contexte de cette « action ».

91 *La Destruction de Lubartów, op. cit.*, p. 7, 35.

92 *Ibid.*, p. 7, 34-35 ; Kuwalek et Sygowski, « Z dziejów społeczności żydowskiej w Lubartowie », art. cité, p. 82 ; David Silberklang, *Gates of Tears. The Holocaust in the Lublin District*, Jérusalem, Yad Vashem, 2013, p. 316.

93 On note le bilinguisme de l'expression, « extermination » est en allemand alors que « action » est en polonais. Rapport « *Gehenna Żydów polskich pod okupacją niemiecką* », juin 1942, AŻIH ARG 45, p. 18.

une exécution qui aurait fait 40 victimes à Lubartów, dont plusieurs familles juives. « Les bêtes nazies n'ont même pas épargné les petits enfants⁹⁴. » Le nombre des décès juifs enregistrés croît : 34 individus sont déclarés morts pour les seuls quatre premiers mois de l'année 1942. L'encre avec laquelle ces morts sont reportées sur le registre vire du noir au bleu ; l'écriture s'arrondit, prend des allures scolaires. Le fonctionnaire a vraisemblablement changé, mais le document continue d'être tenu à jour. Les indices de décès non-naturels se multiplient, entre les lignes. Les âges tout d'abord : le quart des morts juifs de 1942 a moins de 40 ans. Les liens de parenté, ensuite, qu'on retrouve à plusieurs reprises entre les morts. Sur la page 333 du volume 42, le fonctionnaire enregistre ainsi les décès, le 24 juin 1942, de Judko Wajcman, cordonnier de 47 ans, et de son fils Chil, tout juste âgé de 18 ans. Les deux sont morts ensemble, le même jour. Sur quels documents se fonde le fonctionnaire ? Quelles morts reporte-t-il ? Que sait-il des circonstances des décès ? Certaines mentions marginales précisent les circuits de transmission des informations. À propos de Chaïm Szuchandler, mort le 17 janvier 1942, un commentaire précise au crayon à papier qu'il « est mort à Lublin le 17 janvier 1942 à 5h40 (rapport oral d'un gendarme)⁹⁵ ». L'administration continue son travail. Puis les traces se font plus ténues. Entre le 13 avril et le 7 mai 1942, près de 2 500 Juifs slovaques sont envoyés à Lubartów, mais on n'en trouve nulle trace dans le registre⁹⁶. En revanche, ils font partie des victimes de la seconde « action » qui se déroule le 11 octobre 1942, volet local de l'Aktion Reinhardt⁹⁷. Cette rafle ne laisse aucune trace dans le registre, au contraire de celle d'avril. Ce sont les rares survivants qui renseignent ses modalités.

Les personnes furent rassemblées rue Lublin. Ils furent pour la plupart envoyés à Majdanek, une partie à Treblinka [...] Dans la ville, il restait sept à huit cents Juifs qui tentaient de se cacher. Les Allemands fouillaient partout et fusillaient tout fuyard débusqué. Cette traque se poursuivit pendant trois jours ; on sut ensuite que l'Aktion avait cessé et que tous ceux qui se tenaient cachés pouvaient sortir

94 *Yungt-Ruf*, n° 5, mars 1942, AŽIH ARG 1309, p. 14.

95 « zmarł w Lublinie 17/1.42 r o godz. 5.40 (meld.ustnyżan [...]) ».

96 APWL, Gouverneur des Distrikts Lublin (GDL), 749, 893 ; Kreishauptmannschaft Lublin-Land, 141, p. 114 et 137. Un rapport du Gendarmerie Postens de Lubartów, écrit à son supérieur de Lublin que 650 Juifs ont été « évacués » (*ausgesiedelt*) le 9 avril 1942, notamment pour faire de la place aux Juifs slovaques arrivant les 13 et 15 du mois. Ce même rapport estime que suite à ces différents mouvements de déportations, il y a, au 15 avril 1942, 2 751 juifs dans la ville : Arolsen Archives, ITS, 1.2.7.7, *Umsiedlung von Juden aus der Slowakei in das Gebeit der Kreishauptmannschaft Lublin Land. April-Mai 1942*, p. 37.

97 Dieter Pohl, « L'Aktion Reinhardt à la lumière de l'historiographie », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 197, 2/2012, p. 21-56 ; Silberklang, *Gates of Tears*, op. cit., p.329.

à l'air libre. Puis le Judenrat fut sommé d'ensevelir les corps de ceux qui avaient été exécutés avec l'aide de la police et des services sanitaires juifs.

relate en 1947 Yosef Honiksblum, l'homme cité plus haut, qui a survécu caché dans le grenier d'un voisin⁹⁸.

On apprend ainsi qu'en 1942, le cimetière de Lubartów continue d'être un lieu d'inhumation en activité. Il accueille également, dans une fosse commune, les corps des victimes des fusillades. Lorsqu'en avril 1942, cinq Juifs de Niedźwiada sont abattus par les Allemands, la commission d'enquête sur les crimes nazis en Pologne de 1939 à 1945 précise que « 2 corps ont été enterrés dans le cimetière juif de Lubartów et trois dans un champ⁹⁹ ». Cependant, les cimetières sont également des lieux d'exécutions.

Szmul-Chaim Rubinsztejn, président de la Communauté juive dans les années 1920, propriétaire d'une mercerie rue Lubelska et membre du conseil municipal entre 1927 et 1934, est domicilié 25 rue Krzywe-Koło, comme son fils, Szlema, également commerçant, qui occupe un appartement avec son épouse et leurs quatre enfants dans le même immeuble. Les décès des deux hommes sont enregistrés dans le registre des habitants de Lubartów en 1942. Une inscription au crayon indique, pour chacun d'entre eux, *zabity przez Niemców na cment. żyd. w Lubartowie* [tué par les Allemands dans le cimetière juif de Lubartów] suivi d'une date « 11.X.1942 ». Derrière l'aridité administrative routinière des pages du registre de population, la mention détonne. L'exception fait sens. Alors que le document administratif n'indique rien des déportés de la deuxième « action », au contraire de ceux raflés en avril, le fonctionnaire annote le document pour mentionner que l'ancien président de la Communauté, membre du Judenrat mis en place en 1940, fait partie des victimes des exécutions dans le cimetière juif. L'événement marque les contemporains. Aron Raykhshtejn en témoigne dès l'immédiat après-guerre dans le *Livre du souvenir* : « Shmuel Rbinshteyn, qui s'était réfugié dans le cimetière, fut rattrapé, fusillé et jeté dans une tombe¹⁰⁰. »

98 *La Destruction de Lubartów, op. cit.*, p. 8. L'autre traduction française, plus explicite, parle « de faire enterrer les fusillés ».

99 *Biuletyn Głównej Komisji Badania Zbrodni Hitlerowskich w Polsce*, t. 9, 1957, p. 202.

100 *La Destruction de Lubartów, op. cit.*, p. 35, récit repris par le témoignage de Rivn Apelroyt, p. 45 : « Lui et toute sa famille furent éliminés dans le cimetière où ils tentaient de se cacher ».

Les tueries ne se déroulent pas au hasard. Les cimetières offrent un double avantage matériel – tuer sur place évite le transport des corps – et symbolique – profaner un lieu sacré. À Buczacz, en Ukraine, une potence est installée sur le terrain du vieux cimetière. Sur la colline où se tient le cimetière juif, trois charniers sont découverts après la guerre, où ont été ensevelies plus de 5 000 victimes¹⁰¹. Les observateurs des événements sont marqués par la place tenue par les cimetières juifs dans la mise en œuvre de la Shoah. Maria Plech, Lubartowienne, parvient à échapper aux arrestations lors de la rafle du 11 octobre 1942, son nouveau-né de six mois dans les bras. Dans son témoignage recueilli en 1946, elle raconte le cas d'une « famille juive, qui ne voulait pas se laisser déporter, mais priaient qu'on les fusille sur place. Les Allemands les ont conduits au cimetière et, là-bas, ils ont abattu d'abord l'enfant dans les bras de son père, puis le bébé dans une poussette et, enfin, les parents¹⁰² ». La mère ne succombant pas au premier tir, « les Allemands ont appelé les paysans habitant dans les alentours et leur ont ordonné d'enterrer la femme blessée. La femme demandait grâce, ça n'a pas aidé. Elle a été enterrée vive sous la menace des mitraillettes allemandes¹⁰³ ».

En 1957, un bulletin présente les résultats de la commission d'enquête sur les crimes nazis en Pologne de 1939 à 1945 sous la forme d'un inventaire qui compile les matériaux de l'enquête, région par région. Cinquante-sept entrées sont relatives au *powiat* de Lubartów dont quatre se déroulent dans la ville elle-même¹⁰⁴. Le cimetière juif est indiqué comme lieu de massacres dans deux d'entre elles.

11 octobre 1942. Lubartów (cimetière juif). Environ 300 Juifs de Lubartów ont été abattus par la gendarmerie. Les corps ont été enterrés dans le cimetière juif de la rue Cicha.

29 janvier 1943. Lubartów (cimetière juif). Environ 14 Juifs de Lubartów. 2 noms ont été établis. Abattus par la gendarmerie. Les corps ont été enterrés dans le cimetière juif¹⁰⁵.

Le fait est marquant. Les tueries par fusillades dans les cimetières sont attestées dans plus de la moitié des régions de la Pologne occupée étudiées

101 Omer Bartov, *Anatomie d'un génocide. Vie et mort dans une ville nommée Buczacz*, Paris, éditions Plein Jour, 2021 (1^{re} éd. 2018), p. 246, 264, 320.

102 AŻIH 301/1884, p. 3-4.

103 AŻIH 301/1884, p. 2-3.

104 *Biuletyn Głównej Komisji, op. cit.*, p. 198-202.

105 *Ibid.*, p. 199.

dans la somme dirigée par Barbara Engelking et Jan Grabowski, qui montre aussi que ces meurtres collectifs se déroulent dans d'autres lieux, dans les forêts, près des rivières, des routes¹⁰⁶... Le changement d'échelle restitue l'épisode dans sa singularité.

Parmi la cinquantaine de tueries recensées dans le *powiat* de Lubartów, seules deux autres se déroulent dans un cimetière : en février 1943, lorsque six Juifs sont abattus près du mur du cimetière de Kamionka ; en avril 1943, quand quatre paysans suspectés de possession d'armes sont abattus dans le cimetière de Michów¹⁰⁷. Néanmoins, d'après le bulletin, le massacre du 11 octobre 1942 au cimetière de la rue Cicha à Lubartów est l'un des épisodes les plus meurtriers du *powiat* entre 1939 et 1945. Seuls le meurtre de 970 Juifs à Łęczna près de la synagogue en septembre 1943 et la tuerie visant 1 500 « Polonais et Juifs » à Niemce en février 1941 font plus de victimes. En outre, les deux tueries qui se déroulent dans le cimetière juif de Lubartów sont les deux seuls événements du *powiat* où les cimetières sont à la fois lieux d'exécution et lieux d'ensevelissement des corps, rappelant l'existence de vastes fosses communes.

Les traces que les exécutions de Schmul et Szelema Rubinstein dans le cimetière laissent dans les archives administratives trahissent l'importance contemporaine prise par l'événement dans la ville. Le dernier mort juif signalé sur le registre de population date d'ailleurs du 11 octobre 1942. Puis le silence se fait. Aucune mention n'indique le sort des individus tués en janvier 1943 dans le cimetière. L'événement est pourtant relaté, à plusieurs reprises, dans les témoignages recueillis après la guerre.

Les cimetières, focales des récits des habitants non juifs

Les récits des exécutions dans les cimetières constituent un passage obligé des témoignages collectés plus récemment sur la Shoah à Lubartów. On peut même se risquer à affirmer que les tueries dans ces lieux s'instituent comme un point récurrent des récits. Deux corpus d'entretiens ont été recueillis auprès d'habitants de Lubartów depuis le début des années 2000¹⁰⁸. Le premier est composé de sept entretiens non directifs enregistrés par Justyna Chmielewska à Lubartów et à Firliej dans le cadre du projet

106 Barbara Engelking et Jan Grabowski (dir.), *Dalej jest noc. Losy Żydów w wybranych powiatach okupowanej Polski* (Plus loin c'est encore la nuit. Le sort des Juifs dans certains districts de Pologne occupée), t. 1 et 2, Varsovie, CBNZZ, 2018.

107 *Ibid.*, p. 199-200.

108 Il faut également citer les entretiens collectés par l'association Grodzka Gate - NN Theater Center, à Lublin, parmi les habitants de la région, entre 2000 et 2015, <https://biblioteka.teatrn.pl/dlibra> (consulté le 8 décembre 2021). Néanmoins, si une dizaine d'entre eux mentionnent Lubartów, seuls trois évoquent les déportations de Juifs de manière très générale.

anthropologique collectif mené par l'équipe de Joanna Tokarska-Bakir en 2011 (dont l'intégralité des enregistrements audio est disponible)¹⁰⁹. Le second est issu de la recherche de Marta Grzeszczak dans le cadre d'un master en 2010-2011. Elle a mené une campagne d'entretiens directs, auprès de douze personnes, disponibles sous la forme de retranscriptions succinctes¹¹⁰. Les différences de recueil de parole sont tangibles et rendent parfois l'utilisation de ces matériaux complexe¹¹¹. Pourtant, force est d'y constater l'importance prise par les lieux funéraires. Deux entretiens font référence à des pendaisons de Juifs qui se seraient déroulées dans l'ancien cimetière¹¹². Quant aux tueries du cimetière de la rue Cicha, elles figurent dans onze des récits. Bien que ces événements ne concernent qu'une minorité des individus mis à mort, dont la plus grande partie périt à Bełżec, Sobibór, Treblinka et Majdanek, ils concentrent les souvenirs, car ils portent en eux la proximité des lieux, des personnes dont on cite souvent les noms, des événements parfois vus, vécus, racontés.

Sur les quelque 300 Juifs assassinés dans le cimetière juif de la rue Cicha, seule une poignée de victimes, toujours les mêmes, sont mentionnées dans ces entretiens. Il s'agit de personnalités de la communauté d'alors : Szloma Rubinsztejn et sa famille, déjà cités plus haut, Dawid Olberg, élu au conseil municipal, ou encore son épouse Tauba, propriétaire d'une pharmacie sur le Rynek avant la guerre, à côté du cinéma. Les manières dont ces exécutions sont relatées suggèrent qu'elles ont constitué des événements publics. Maria Rusinek, née à Lubartów en 1933, avait à peine une dizaine d'années et évoque la place de spectateur prise par les enfants :

Madame Olbergowa et sa famille ont été fusillées au cimetière juif. Les Allemands n'ont pas interdit aux enfants polonais d'assister à l'exécution. Ils voulaient même que les jeunes y assistent. Pour l'exécution, il y avait Madame Olbergowa, sa fille, sa petite-fille, son gendre et son mari. Mme Olbergowa était très bien habillée. Je n'oublierai jamais comment la grand-mère disait à sa petite-fille : « N'aie pas peur, nous devons tous mourir. » Les Allemands leur

109 Les entretiens réalisés par Justyna Chmielewska sont déposés à l'United States Holocaust Memorial Museum : USHMM RG-90.129.0743 à RG-90.129.0749.

110 Les transcriptions des témoignages sont jointes en annexe de son mémoire ; Marta Grzeszczak, « Zespól synagogałny w Lubartowie », mémoire de master, Lublin, 2011.

111 Ne maîtrisant pas le questionnaire, nous avons choisi de ne les utiliser que de manière parcimonieuse et de citer, de manière préférentielle, ceux disponibles dans leur intégralité, autrement dit réalisés par Justyna Chmielewska.

112 Irena Filipowicz, in Marta Grzeszczak, « Zespól synagogałny w Lubartowie », art. cité, p. 111 ; témoignage de M. Marian, né en 1925 à Lubartów, USHMM RG-90.129.0746.

ont ordonné de se déshabiller, mais elles ont refusé. Ils les ont abattues et sont repartis pour un autre tour¹¹³.

Le nom de Maria Pogonowska revient à plusieurs reprises aussi, sans doute parce qu'il s'agit d'un cas de mixité religieuse. Irena Skawińska-Maj, enseignante dans une école primaire féminine, se souvient que cette femme « était juive et avait été baptisée dans une église catholique romaine¹¹⁴ ». Maria Pogonowska, enregistrée comme catholique dans le registre, est l'épouse du docteur Pogonowski de confession catholique. Il y est indiqué qu'elle est décédée le « 29 janvier 1943 ». Irena Skawińska-Maj raconte avoir appris l'exécution de cette femme et de sa nièce, Renia, une de ses élèves, par le gardien du cimetière juif, Jan Mąka.

Cet homme apparaît dans huit des récits relatifs à l'exécution des Juifs. « Il vivait dans une maison en bois, à l'entrée du cimetière [...] Lui et sa famille ont vu les exécutions de Juifs », déclare Alfreda Smolarz, née en 1919¹¹⁵. Témoin des meurtres, le gardien est aussi décrit comme celui qui continue à enterrer les corps, dans des trous creusés directement dans le sol. « Qui aurait pu faire une boîte pour les corps, alors ? Ils ont creusé une fosse comme ça pour ces Juifs, et puis ils les ont enterrés là, et c'était fini¹¹⁶. »

Fait marquant, le gardien du cimetière juif de Lubartów est catholique. Jan Mąka, né dans le village de Serniki à six kilomètres au sud-est de la ville, a épousé en 1928 Stanisława, la fille d'Antoni Dejko, « gardien du cimetière juif » selon le registre, qui vient aussi de Serniki. Ils vivent ensemble au 10 rue Cicha, à proximité immédiate du cimetière. Les dates de morts déclarées dans le registre pour ces deux hommes ne sont pas anodines : le 27 septembre 1939 pour Jan Mąka, soit dans les premières semaines ayant suivi l'occupation allemande, le 8 février 1943 pour Antoni Dejko, quelques jours après les tueries de la fin janvier 1943. Ce dernier a-t-il été tué lui aussi dans le cimetière juif ? Pourquoi son gendre, pourtant décrit par plusieurs témoins enterrant les corps des victimes pendant l'année 1942, est-il déclaré mort en 1939 ? Ces questions restent sans réponse. Au printemps 1944, sur leur lieu de travail, seules des fosses subsistent, béances qui participent à l'« image laide » dont veulent se débarrasser les Allemands et la municipalité en « nettoyant » la zone, qui subsiste néanmoins, ancrée dans les souvenirs des personnes au début du ^{xx}e siècle.

113 Marta Grzeszczak, « Zespół synagogałny w Lubartowie », art. cité, p. 132.

114 Irena Skawińska-Maj, « Mój Lubartów », *Lubartów i Ziemia Lubartowska*, n° 12, 1993, p. 187.

115 Marta Grzeszczak, « Zespół synagogałny w Lubartowie », art. cité, p. 121, 136.

116 USHMM, RG-90.129.0748.

Dispersion des pierres

La focalisation des récits des habitants de Lubartów sur les cimetières juifs reflète aussi les enjeux mémoriels cristallisés dans le contexte polonais. Depuis les années 1990, les projets de restauration des cimetières juifs polonais se multiplient¹¹⁷. Un travail de recherche, d'archéologie et d'identification des *matzevah* [pierres tombales] s'engage. Ces dernières ont souvent été utilisées pendant l'occupation allemande comme matériau de construction¹¹⁸.

À Lubartów, l'enquête commence à l'automne 1945. Le 25 novembre, le ministère de la Sécurité publique polonais envoie une circulaire demandant que les pierres tombales qui sont utilisées, le cas échéant, par des bâtiments municipaux soient enlevées. « Il n'y a pas de pierres tombales utilisées pour les places et les trottoirs dans la région de Lubartów » lit-on dans le commentaire manuscrit sibyllin répondant à l'injonction, sur le texte-même de la circulaire. L'annotation est datée du 19 décembre 1945 et signée par deux personnes, dont Józef Wajnberg¹¹⁹. Elle est rédigée dans un contexte de forte tension. Le 25 juin 1945, une grenade a été jetée sur l'épicerie de Józef Wajnberg, sérieusement blessé dans cet attentat¹²⁰. Ce dernier est alors le représentant de la communauté juive de Lubartów... ou, du moins, de ce qu'il en reste. Vingt-sept personnes ont réussi à survivre « cachés à Lubartów et dans les villages environnants » selon le *Livre du souvenir*, vingt-neuf si l'on compile les sources produites par le Comité central des Juifs de Pologne (CKŻP) fondé en 1944¹²¹. De retour d'Union soviétique, Aron Rajchsztajn décrit la situation : les Juifs de Lubartów « qui s'étaient montrés là après la Libération avaient fui, tant la ville des Polonais empestait la haine antisémite¹²² ». Sur les vingt-neuf survivants juifs identifiés, vingt sont de nouveau enregistrés à partir d'octobre 1944 par les autorités municipales : en février-mars 1946, quinze ont déjà quitté Lubartów. Les cinq autres ne se sont pas pour autant réinstallés et ont fui pour Lublin, Łódź, Varsovie

117 Voir par exemple le projet « Recording Cultural Genocide and Killing Sites in Jewish Cemeteries » et leur travail sur le cimetière de Piaski : <https://www.recordingculturalgenocide.com/> (consulté le 9 décembre 2021) Concernant les initiatives de restauration, de protection ou d'entretien des cimetières juifs en Pologne, voir Krzysztof Bielawski, *Zagłada cmentarzy żydowskich*, op. cit., p. 177-198.

118 Sur le cas emblématique du cimetière de Thessalonique, voir Leon Saltiel, « Dehumanizing the Dead: The Destruction of Thessaloniki's Jewish Cemetery in the Light of New Sources », *Yad Vashem Studies*, vol. 42, 1/2014, p. 11-46.

119 APWL 35/43/0/5.4/1024 : « Na terenie m. Lubartowa nagrobków użytych na place i chodniki nie ma ».

120 *Bulletin de l'Agence de presse juive*, 25 juin 1945, AŻIH, BŻAP, 40/50, p. 3.

121 *La Destruction de Lubartów*, op. cit., p. 47. AŻIH, 303/N/425/P5898, Pbn2717, P4718, H8287, H8285 et 428/3671. Cartes d'enregistrement auprès du CKZP pour Abram Ponczner, Izaak Pud, Maria Plech, Josef et Bluma Honiksblum et Chawa Goldsztajn.

122 *La Destruction de Lubartów*, op. cit., p. 9 et 35. Sur les Juifs en Pologne après la guerre, voir Jan T. Gross, *Les voisins*, Paris, Fayard, 2002 (édition originale en anglais 2001) et Audrey Kichelewski, *Les survivants. Les Juifs de Pologne depuis la Shoah*, Paris, Belin, 2018.

ou directement vers les camps de personnes déplacées en Allemagne¹²³. Parmi les survivants, l'émigration s'impose comme la seule issue.

En 1991, Paweł Sygowski, historien local engagé dans la protection et la commémoration des sites juifs polonais et ukrainiens, rédige un rapport sur les cimetières juifs de Lubartów à destination de la branche lublinoise de l'Office de conservation des monuments polonais (*Państwowa Służba Ochrony Zabytków*). D'après son enquête, les pierres tombales juives de Lubartów ont été utilisées par les Allemands pour « paver les routes, les trottoirs et les places de la ville¹²⁴ ». La cour principale du bâtiment de l'école, où les soldats de la Wehrmacht avaient leurs quartiers, aurait aussi été dallée par des pierres tombales juives prélevées dans le nouveau comme dans l'ancien cimetière juif¹²⁵. Le témoignage d'Irena Filipowicz, née à Lubartów en 1922, le confirme :

Il y avait un chemin de pierres dans la rue Chopin. Ils l'ont pavé avec les *matzevahs*¹²⁶. Le reste des *matzevahs* a été apporté en charrette à l'école et déposé sur la place de l'école n° 1. L'entrée de l'école est faite de *matzevahs*. Les enfants, surtout les garçons, s'en sont occupés. Les habitants de la ville ont également participé au démantèlement, en s'appropriant certaines des pierres tombales¹²⁷.

Et Marian de confirmer : « Les gens les ont démontés pour les rendre utiles à la construction, et ils les ont pris et c'est tout¹²⁸. »

Les usages de ces pillages sont divers (pierres à aiguiser, matériaux pour le bâtiment) ; leur datation n'est pas clairement établie. Certains entretiens évoquent des ordres donnés par les Allemands alors que d'autres décrivent des actes postérieurs : « Après la libération, ils ont tout détruit, arraché les *matzevahs* et les ont utilisées pour des dalles et des pavés ; la clôture entourant le cimetière a été arrachée¹²⁹. »

123 En témoigne leur enregistrement auprès des comités juifs de ces villes ou dans les camps de DP : AŻHI, 303/V/425/K13796, Pbn2717, Cartes d'enregistrement auprès du CKZP de Jona Kopelman, Izaak Pud, 595/F13, Carte d'enregistrement auprès du Comité juif de Lublin pour Wadja Farbiarz ; Arolsen Archives, ITS, 3.2.1.1, Z5111, dossier de migration de la famille Zyngel.

124 Paweł Sygowski, *Lubartów, Cmentarz żydowski przy ul. Cichej. Uzupelnienie do karty cmentarza*, 1991, Lublin, Archiwum Wojewódzkiego Konserwatora Zabytków w Lublinie, p. 3.

125 Kuwałek et Sygowski, « Z dziejów społeczności żydowskiej w Lubartowie », art. cité, p. 83.

126 Le terme hébreu existe aussi en polonais, puisqu'on dit *macewy* pour désigner les pierres tombales.

127 Témoignage d'Irena Filipowicz, in Grzeszczak, « Zespół synagogałny w Lubartowie », art. cité, p. 110.

128 Témoignage de M. Marian, USHMM RG-90.129.0746. L'utilisation des pierres tombales juives en Pologne a été documentée par Łukasz Baksik, *Macewy codziennego z użytku*, Wołowiec, Wydawnictwo Czarne, 2012. Sur les pillages des cimetières juifs en Pologne et le rôle des populations locales, voir Krzysztof Bielawski, *Zagłada cmentarzy żydowskich*, op. cit., p. 122-153.

129 Témoignage de Ryszarda Karwat, in Grzeszczak, « Zespół synagogałny w Lubartowie », op. cit., p. 120.

Les lieux funéraires démolis sont eux aussi réutilisés, cette fois sur décision des autorités publiques. Dès 1947, la zone de l'ancien cimetière est transformée en parc. Dans les années 1970, malgré quelques protestations, des toilettes publiques y sont construites avant d'être démantelées quelques années plus tard¹³⁰. En avril 1960, le terrain du nouveau cimetière, considéré comme propriété abandonnée, est acheté par le Trésor public. Cependant, le 1 rue Maja ainsi que de nouveaux bâtiments l'empiètent sur sa partie ouest¹³¹. Le 16 juillet 2021, alors que nous essayions de contacter M. Jerzy Tracz, l'actuel gardien du cimetière de la rue Cicha, la conversation n'a pu avoir lieu car, comme sa femme nous l'a raconté, M. Tracz se trouvait ce jour-là dans un champ près de Lubartów, où une pierre tombale juive venait d'être retrouvée. Une nouvelle « trouvaille » venue rejoindre les huit pierres tombales mises à jour depuis l'automne 2018¹³². En tout, 38 pierres tombales gisent aujourd'hui dans le cimetière de la rue Cicha – et c'est tout ce qui reste des Juifs à Lubartów.

Écrire l'histoire des cimetières juifs de la bourgade de Lubartów des années 1920 aux années 1950 revient à mener l'histoire d'une disparition. Cette disparition est d'autant plus tangible qu'elle vient s'adosser au parti pris microhistorique suivi dans cet article d'une collecte intensive des traces laissées par ces lieux dans différents corpus documentaires. Partir à la recherche des cimetières dans les sources topographiques, photographiques, cadastrales, sociodémographiques comme le registre des résidents de Lubartów, ou encore testimoniales nous permet d'en dessiner les formes, la taille et d'inscrire ces lieux dans l'histoire sociale de la ville. Ils éclairent sur les dimensions relativement cloisonnées des populations juive et catholique qui, chacune, enterrent leurs morts dans des endroits distincts et éloignés, tout en montrant combien leurs existences sont entremêlées autour d'espaces disputés et contestés, à l'instar du terrain du vieux cimetière, en plein centre de la ville. On y apprend ainsi que le gardien qui veille sur le nouveau cimetière est de religion catholique. Glaner systématiquement les traces que les lieux funéraires ont laissées dans

130 Témoignage de Krystyna Guz, in Grzeszczak, « Zespół synagogałny w Lubartowie », *op. cit.*, p. 117.

131 En conséquence, la superficie de la zone est plus réduite qu'avant la guerre, comptant 0,79 hectare au lieu de 1,17.

132 Cette dernière se rajoute aux 37 pierres tombales inventoriées en juillet 2021 par l'équipe de Monika Tarajko que nous remercions vivement de nous avoir confié cet inventaire.

les archives municipales conduit aussi à constater que les cimetières juifs constituent des lieux d'échanges, de rencontres ainsi que des espaces de négociations entre les populations, juives et non juives, vivant dans la même ville. Porter le regard sur la Seconde Guerre mondiale à la lumière de ce constat, en analysant les photographies aériennes, les mentions marginales dans les registres de population, les témoignages livrés par les observateurs et les survivants, revient à décrire la disparition d'espaces vécus, à inscrire la destruction des bâtiments, la dispersion des pierres tombales, mise en œuvre de l'extermination des Juifs de Lubartów au sein d'un territoire arpenté, traversé, tout à la fois disputé et partagé.

Enfin, cet article décrit la place particulière tenue par les cimetières juifs dans la mise en œuvre de la Shoah. Utilisés pour ensevelir les corps des Juifs abattus, ils sont également des lieux de mise à mort. Une potence est dressée dans l'ancien cimetière de Lubartów, des centaines de personnes sont fusillées dans le cimetière de la rue Cicha. Les massacres qui se déroulent dans ces lieux acquièrent une visibilité et une symbolique particulière. L'extermination est synonyme d'anéantissement des populations, des lieux, mais aussi des morts. La dimension profanatoire explique aussi que les cimetières occupent une place centrale dans les témoignages. Mais pas seulement : lieux démantelés, pillés, effacés de l'espace urbain après avoir été parcourus, connus, fréquentés, c'est aussi de leurs disparitions que procède leur place centrale dans l'histoire de la Shoah. Ils incarnent la matérialité de la mort et viennent rappeler la destruction des traces du meurtre.

Cet article, à partir du cas des cimetières juifs de Lubartów, entend apporter une pierre aux réflexions autour de l'anéantissement des traces, corollaire de la Shoah. Il vient présenter les possibles d'une histoire faite de documentations diverses et non spécifiquement dédiées, pour écrire l'histoire des emplacements, des caractéristiques et des fonctionnements de ces lieux, en interrogeant leurs usages sociaux et politiques des années 1930 aux années 1950.

Le livre du souvenir publié à Paris par les Amis de Lubartów en 1947, intitulé *La Destruction de Lubartów*, porte comme sous-titre « une pierre tombale pour Lubartów et ses martyrs¹³³ ». Ces pages sont conçues comme une stèle. L'acte d'écriture œuvre à la construction du souvenir des morts, des siens, de la ville, des lieux et des sépultures. Le geste poétique devient pratique funéraire. Michal Krochmalnik a quitté Lubartów en 1936 pour Varsovie, juste après son mariage avec Rachel qui l'accompagne. De là, ils ont rejoint

133 Pour reprendre la translittération du Yiddish : *a macejwe Lewertow un lewertower kdojszim*.

l'URSS où ils ont passé cinq ans avant de revenir en Pologne, à la recherche des leurs. Il est l'auteur du poème intitulé « Lubartów, où es-tu ? », publié dans le livre du souvenir.

Rapide est le train qui m'emmène à Lubartów [...] Mon regard cherche la grande synagogue, la maison d'étude et de prière. Je ne vois rien. Je m'approche, je cherche un signe, une trace, quelques pierres. Rien de tout cela. Devant mes yeux il y a un jardin d'agrément, plus loin, un champ planté de pommes de terre, de choux et de tomates [...] Sans savoir comment, je me retrouve près du vieux cimetière juif. Je suis fatigué. Je m'appuie à un vieil arbre comme on s'appuie sur l'épaule d'un ami en cherchant un soutien. C'est le crépuscule, le soleil rougit le ciel et la ville dans des flamboiements rouge sang. Mes poings se serrent à nouveau. Un désir de vengeance m'inonde. Il faut lutter pour un avenir plus juste¹³⁴.

134 *La Destruction de Lubartów, op. cit.*, p. 49-50.